



Étude floristique et écologique au
Parc du Boisé-Jean-Milot

Août 2015

Auteur

François Lambert

Candidat M.Sc. Sciences biologiques, Institut de recherche en biologie végétale (IRBV),

Université de Montréal

Biologiste Membre de l'Association des biologistes du Québec (ABQ), Membre #3225

Inventaire et analyses

François Lambert

Écrit et réalisé pour le Comité de Surveillance Louis-Riel.

Le Comité de surveillance Louis-Riel (CSLR) est un organisme sans but lucratif fondé au cours des années 60 dans le district municipal Louis-Riel, puis incorporé et enregistré en 1996. L'organisme a comme mission de surveiller l'état de l'environnement et de la qualité de vie du milieu en sensibilisant, en impliquant et en mobilisant les citoyens du quartier.



Comment citer ce document :

Lambert, F. (2015). *Étude floristique et écologique au Parc du Boisé-Jean-Milot*. Rapport présenté au Comité de Surveillance Louis-Riel. Montréal, Québec. 92 p + annexes.

Remerciements

L'auteur tient d'abord à remercier le travail réalisé en 2004 par Jacinthe Guimont pour le Comité de Surveillance Louis-Riel qui a permis d'établir des bases qui sont utilisées dans cette étude. Le professeur titulaire au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal Jacques Brisson a offert un précieux soutien au Comité de Surveillance Louis-Riel depuis plusieurs années. Les enrichissantes discussions avec Jacques Brisson ont fortement inspiré l'auteur dans la formation de sa pensée et de sa perception du Parc du Boisé-Jean-Milot. Julie Faure, stagiaire à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) a offert son soutien et ses recommandations lors des travaux d'inventaire de cette étude. Jean-Pierre Auclair contribue toujours à l'amélioration de la connaissance de la faune ornithologique de la biodiversité du Parc du Boisé-Jean-Milot.

Le Comité de Surveillance Louis-Riel remercie l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Francis Caron, Agent de recherche à la Division des études techniques de la Direction des travaux publics, pour leur soutien dans la gestion du Parc du Boisé-Jean-Milot. Des remerciements sont aussi offerts à la conseillère du district Louis-Riel Karine Boivin Roy qui soutient et croit au projet du Comité de Surveillance Louis-Riel. Lise Thériault, députée d'Anjou, est remerciée pour son soutien à l'action bénévole.

Les projets réalisés au cours de l'été 2015 n'auraient pas vu le jour sans le soutien financier de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, d'Environnement Canada par le biais du programme de financement communautaire ÉcoAction, de la Caisse Desjardins de Mercier-Rosemont, du Gouvernement du Canada par le programme d'Emplois d'été

Canada, d'Emploi-Québec pour le programme de Subvention salariale, de la Fondation TD des Amis de l'Environnement et d'Arbres Canada par les actions de Jean-Jacques Lincourt.

Le Parc du Boisé-Jean-Milot ne saurait être ce qu'il est aujourd'hui sans l'implication de nombreux citoyens et bénévoles dont l'implication est importante tant au niveau des corvées de nettoyage qu'à la prise de décisions lors des réunions du conseil d'administration. Tout ce travail permet l'essor de ce grand projet avant-gardiste du Comité de Surveillance Louis-Riel.

Table des matières

Auteur	1
Remerciements	2
Liste des tableaux	7
Liste des figures	7
Avant-propos	8
1. Introduction	9
1.1 Objectifs	9
1.2 Description et localisation du site	10
2. Méthodes	11
2.1 Inventaire floristique	11
2.2 Délimitation et caractérisation de milieux humides	16
3. Secteur des Halles d'Anjou	19
3.1 Inventaire floristique	19
3.1.1 <i>Peupleraie deltoïde à robinier faux-acacia</i>	19
3.1.2 <i>Friche arbustive à sumac vinaigrier</i>	19
3.1.3 <i>Champ à graminées et autres herbacées</i>	20
3.1.4 <i>Champ à consoude officinale et anthrisque des bois</i>	20
3.2 Données d'inventaire	21
3.3 Herbe à puce	25
3.3.1 Description (Espace pour la vie, 2015)	25
3.3.2 Occurrences	26
3.3.3 Solutions (Espace pour la vie, 2015)	28
3.4 Plantes exotiques envahissantes	29
3.4.1 Nerprun cathartique	29
3.4.2 Roseau commun	30
3.5 Érosion	31
3.5.1 Espace champ	32
3.5.2 Espace boisé	33
4. Secteur du marais Molson	34
4.1 Définitions	34
4.2 Historique du ruisseau Molson	34
4.3 Inventaire floristique	35
4.3.1 <i>Saulaie fragile sur talus</i>	35

4.3.2	<i>Marais à roseau commun</i>	36
4.3.3	<i>Frênaie rouge</i>	36
4.3.4	<i>Dépression humide à plantes graminoides</i>	37
4.4	Données d'inventaire.....	39
4.5	Services écologiques des milieux humides	43
4.6	Recommandations de gestion de la biodiversité	46
4.6.1	Chicots	46
4.6.2	Saules fragiles.....	46
4.6.3	Nerprun cathartique	47
4.6.4	Roseau commun	47
4.6.5	Déchets	49
4.6.6	Plantes lianescentes	49
5.	Secteur au cœur du boisé	50
5.1	Inventaire floristique	50
5.1.1	<i>Peupleraie deltoïde à robinier faux-acacia</i>	50
5.1.2	<i>Friche à sumac vinaigrier</i>	50
5.2	Données d'inventaire.....	52
5.3	État de santé des arbres	55
5.4	Recommandations de gestion de la biodiversité	55
5.4.1	Plantations	55
5.4.2	Biodiversité.....	56
5.4.3	Espèces végétales inusitées	57
5.5	Espèces envahissantes.....	60
5.5.1	Nerprun cathartique	60
5.5.2	Anthrisque des bois	61
5.5.3	Plantes lianescentes	62
6.	Secteur de la rue Bélanger	65
6.1	Inventaire floristique	65
6.1.1	<i>Friche à frêne rouge</i>	65
6.1.2	<i>Champ à graminées</i>	65
6.2	Données d'inventaire.....	67
6.3	État de santé des arbres et recommandations	70
7.	Autres sections du boisé	73
7.1	Secteur 2.....	73

7.2 Secteur 3	74
7.3 Secteur 9	75
7.4 Secteur 10	75
7.5 Secteur adjacent à Brault & Martineau	76
8. État et succession écologique	78
8.1 Délimitation des zones de végétation au Parc du Boisé-Jean-Milot	78
8.2 Espace boisé	80
8.3 Espace de champ	81
8.4 Marais	81
8.5 Services écologiques	82
8.5.1 Services de régulation	82
8.5.2 Services d’approvisionnement	83
8.5.3 Services ontogéniques	84
8.5.4 Services socioculturels	84
9. Recommandations générales au Parc du Boisé-Jean-Milot	85
10. Inventaire total des espèces végétales	86
11. Conclusion	92
Références	93
Annexes	95
Annexe 1. Photographies des points d’inventaire	95
1.1 Secteur des Halles d’Anjou	95
1.2 Secteur au cœur du boisé	99
1.3 Secteur du marais Molson	100
1.4 Secteur de la rue Bélanger	102
1.5 Autres sections	104

Liste des tableaux

Tableau 1. Coordonnées en latitude et en longitude des points d'inventaire.	15
Tableau 2. Peuplements inventoriés aux points d'inventaire dans le secteur des Halles d'Anjou.	21
Tableau 3. Données d'inventaire floristique aux points d'inventaire dans le secteur des Halles d'Anjou.	21
Tableau 4. Caractéristiques biophysiques déterminées aux points d'inventaire dans le secteur des Halles d'Anjou.	24
Tableau 5. Peuplements inventoriés aux points d'inventaire dans le secteur du marais Molson.	39
Tableau 6. Données d'inventaire floristique aux points d'inventaire du secteur du marais Molson.	39
Tableau 7. Caractéristiques biophysiques déterminées aux points d'inventaire du secteur du marais Molson.	41
Tableau 8. Coordonnées géographiques en latitude et longitude des points de délimitation de la ligne des hautes eaux du marais Molson.	41
Tableau 9. Peuplements inventoriés dans le secteur du cœur du boisé.	52
Tableau 10. Données d'inventaire floristique aux points d'inventaire dans le secteur du cœur du boisé.	52
Tableau 11. Caractéristiques biophysiques déterminées aux points d'inventaire dans le secteur du cœur du boisé.	54
Tableau 12. Peuplements inventoriés dans le secteur de la rue Bélanger.	67
Tableau 13. Données d'inventaire floristique aux points d'inventaire du secteur de la rue Bélanger.	67
Tableau 14. Caractéristiques biophysiques déterminées aux points d'inventaire du secteur du cœur du boisé.	69
Tableau 15. Liste totale des espèces végétales vasculaires recensées au Parc du Boisé-Jean-Milot en 2015.	86

Liste des figures

Figure 1. Carte des sentiers aménagés au Parc du Boisé-Jean-Milot en date de l'été 2015.	10
Figure 2. Délimitation des aires d'inventaire de l'étude environnementale et écologique du boisé Jean-Milot de 2004 (Figure 2 tirée de Guimont, 2004).	11
Figure 3. Points d'inventaire de l'inventaire floristique au Parc du Boisé-Jean-Milot.	14
Figure 4. Clé d'établissement du type de milieu humide. Tiré de Clé 6, MDDELCC, 2014.	18
Figure 5. Délimitation des zones d'herbe à puce au Parc du Boisé-Jean-Milot.	26
Figure 6. Polygone correspondant à la ligne des hautes eaux délimitée par la méthode botanique experte.	42
Figure 7. Délimitation des zones de végétation retrouvées au Parc du Boisé-Jean-Milot à l'été 2015.	79

Avant-propos

L'homme vit en constante relation avec son environnement et les organismes qui l'entourent. La relation entre l'homme et l'environnement urbain est particulière, comme l'organisation de l'espace en milieu urbain laisse une place très réduite aux espaces verts et milieux naturels. La rareté de ces milieux influence la perception d'étrangeté et de crainte que l'individu entretient avec la nature et l'environnement. À travers les différentes époques, les lieux dans l'espace urbain ont une fonction qui change dans le temps. Certains lieux exploités autrefois ont perdu leur fonction et sont aujourd'hui devenus des lieux vacants. Ces lieux deviennent rapidement en friche en étant colonisés par une multitude d'organismes de diverses origines qui utilisent le milieu et entretiennent des relations entre eux. Les écosystèmes formés par ces assemblages d'espèces n'ont pas vraiment de précédent connu. Partout sur la planète où les activités humaines ont modifié l'environnement, on constate l'existence de ces nouveaux écosystèmes composés de d'assemblages d'espèces indigènes et exotiques qui se maintiennent dans le temps sans interventions humaines. Les perceptions sont divergentes par rapport à ces différents écosystèmes qui sont une partie intégrante des milieux anthropiques. Pour beaucoup d'individus, ces écosystèmes sont les seuls représentants naturels connus qui seront côtoyés. Une meilleure connaissance et une plus grande compréhension de ces écosystèmes formés et influencés par les actions humaines est un pas vers une meilleure acceptation et une appropriation de ces lieux où la nature reprend ses droits.

1. Introduction

En 2004, dans le cadre du programme Éco-quartier Louis-Riel, une étude environnementale et écologique du Parc du Boisé-Jean-Milot a été réalisée par le Comité de Surveillance Louis-Riel – Éco-quartier Louis Riel (Guimont, 2004). Les résultats de cette étude caractérisent la communauté végétale du site comme étant pionnière suite à la naturalisation du milieu. L'étude était préliminaire à une série d'actions et d'aménagements entrepris durant les dernières années par le Comité de Surveillance Louis-Riel. Une dizaine d'années plus tard, il est pertinent de faire un suivi de l'évolution de la succession végétale de ce site en naturalisation. Une série de recommandations scientifiques sont toujours nécessaires pour assurer le développement du parc tout en valorisant et conservant l'intégrité de la biodiversité retrouvée. Le Comité de Surveillance Louis-Riel cherche à encourager l'utilisation des lieux par les citoyens, éduquer la population à la connaissance de la biodiversité et améliorer l'état de la biodiversité au Parc du Boisé-Jean-Milot.

1.1 Objectifs

Les objectifs principaux de cette présente étude sont de mettre à jour les connaissances environnementales et écologiques du Parc du Boisé-Jean-Milot en analysant la végétation, les caractéristiques biophysiques du site et en mettant à jour l'inventaire des plantes dans certaines sections du boisé. Des recommandations sur le développement du parc et la gestion de la biodiversité seront formulées.

1.2 Description et localisation du site

Le Parc du Boisé-Jean-Milot d'une superficie de 6,6 hectares est situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et dans le district municipal de Louis-Riel. Adjacent aux arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou, le site est bordé au sud-est par la rue Bélanger, à l'est par la rue Jean-Milot et au nord par l'Avenue des Halles. Le site est localisé au nord-ouest du Parc Félix-Leclerc et à l'est derrière le terrain du Carrefour Langelier. L'entrée officielle du Parc du Boisé-Jean-Milot est situé à l'angle des rues Bélanger et Langelier. Le climat au site est caractérisé par une température modérée et un régime de précipitations de subhumide (MDDELCC, 2015). La végétation potentielle de fin de succession aux sites mésiques est l'érablière à caryer (MDDELCC, 2015). Les dépôts de surface sont dominés par les dépôts marins post-glaciaires provenant de la sédimentation d'argile de la mer de Champlain (MDDELCC, 2015).

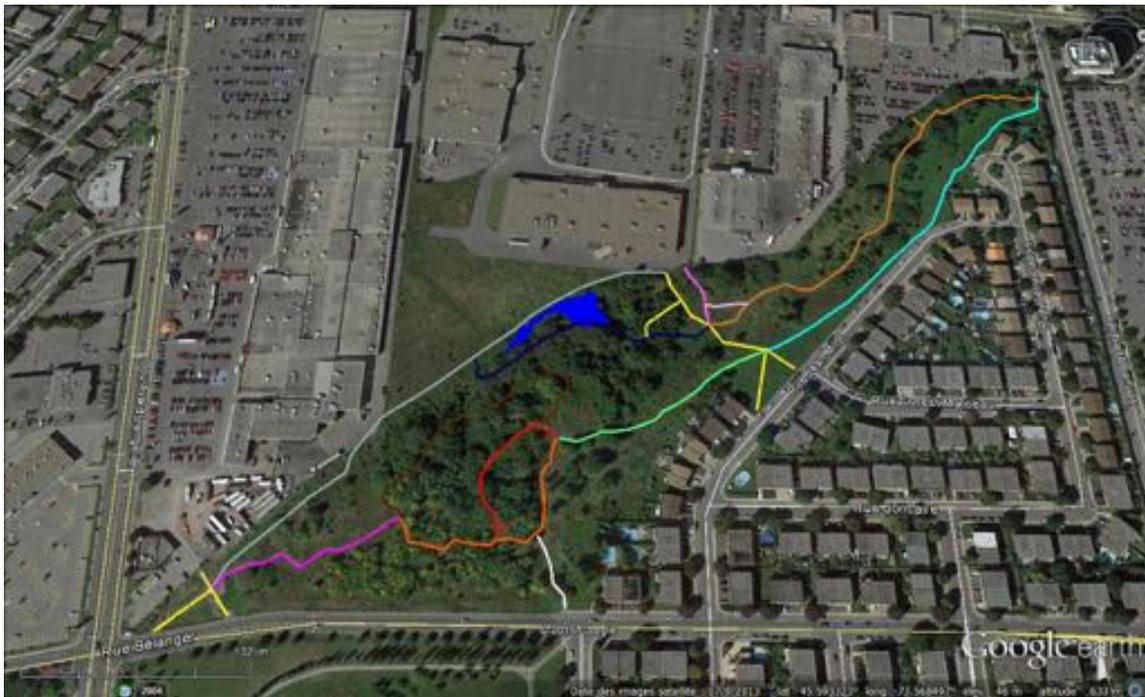


Figure 1. Carte des sentiers aménagés au Parc du Boisé-Jean-Milot en date de l'été 2015.

2. Méthodes

2.1 Inventaire floristique

Les résultats de l'étude environnementale et écologique du Boisé Jean-Milot réalisée en 2004 ont été obtenus à partir d'un inventaire réparti selon 10 sections. Les zones délimitées par cet inventaire ont été utilisées comme outil de base pour attribuer des sections à inventorier selon les différents projets en cours au Parc du Boisé-Jean-Milot. Les sections 1, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'étude précédente ont donc fait l'objet d'un inventaire floristique intensif dans le cas de cette étude-ci.



Figure 2. Délimitation des aires d'inventaire de l'étude environnementale et écologique du boisé Jean-Milot de 2004 (Figure 2 tirée de Guimont, 2004).

Les points d'inventaire font un rayon d'environ 15m et sont répartis aléatoirement de façon à couvrir le plus possible l'ensemble du territoire et la variété des habitats retrouvés. Sur le terrain, les points d'inventaire sont retrouvés en utilisant un GPS de poche Garmin GPSmap 62s. Les photographies au lieu des points d'inventaire ont été prises avec un appareil Canon PowerShot SX170 IS ou un téléphone intelligent portatif iPhone 4S. L'inventaire de la végétation a été complété entre le 10 et le 22 juin 2015. La présence et l'abondance de certaines espèces de plantes herbacées très hâtives ou tardives en saison ont donc pu être omises lors de l'inventaire de la végétation. L'inventaire de la végétation se fait en évaluant le recouvrement de chaque espèce dans tous les points d'inventaire échantillonnés. L'évaluation du recouvrement se fait selon six classes (+: moins de 1%; 1: 1 à 5%; 2: 6 à 25%; 3: 26 à 50%; 4: 51 à 75%; 5: 76 à 100%). Dans tous les points d'inventaire le recouvrement des espèces se fait selon différentes strates de végétation : arborescente supérieure (10 m et plus), arborescente inférieure (5-10 m), arbustive supérieure (1-5 m), arbustive inférieure (1 m et moins) et herbacée (latifoliée, fougère, graminioïde). Le recouvrement des mousses et de la pierrosité ont aussi été évalués de la même façon. À chaque point d'inventaire, le drainage et la pente ont été estimés, alors que l'orientation de la pente a été déterminée avec le GPS de poche.

Le dénombrement total des espèces végétales retrouvées au Parc du Boisé-Jean-Milot inclut aussi celles qui sont retrouvées en dehors des points d'inventaire précédents et des sections inventoriées, ainsi que les espèces en bordure du territoire à l'étude. Les espèces ont été repérées tout au long de l'été durant les mois de juin à août 2015 lors des différentes activités d'entretien et de gestion du site. Les données ont été recueillies sur des feuilles de terrain et les données ont été ensuite retranscrites à l'ordinateur sur EXCEL. Les espèces

sont principalement identifiées selon Marie-Victorin (1995), Flora of North America (1993+) et GoBotany (New England Wild Flower Society, 2015). La nomenclature acceptée la plus récente selon VASCAN (Brouillet et *al.*, 2010) a été utilisée.

La recherche d'espèces végétales à statut précaire a été réalisée en même temps que l'inventaire de la végétation et que le dénombrement total des espèces végétales. Toutefois, le traitement des espèces à statut précaire ne sera pas abordé comme l'historique, la nature du site et les résultats du précédent inventaire ne suggèrent pas leur présence sur le site.

Autant que possible, pour chaque espèce répertoriée sur le site, un spécimen d'herbier a été récolté en suivant un code d'éthique de conservation des populations. Les spécimens seront déposés à l'Herbier Marie-Victorin (MT) de l'Université de Montréal situé au Centre sur la biodiversité au cœur du Jardin botanique de Montréal. La récolte de spécimens d'herbier permet de prouver la présence des espèces dans l'espace et dans le temps. Les spécimens sont préservés sous des conditions muséales qui permettent une conservation permanente de l'intégrité du spécimen. Ces 158 spécimens pourront être consultés à l'Herbier Marie-Victorin pour validation ou réfutation de l'identité des espèces inventoriées. Dans l'avenir ces spécimens pourront aussi servir à différentes recherches scientifiques sur l'écologie urbaine, les changements climatiques ou tout usage autant créatif que bénéfique pour l'essor de la société.

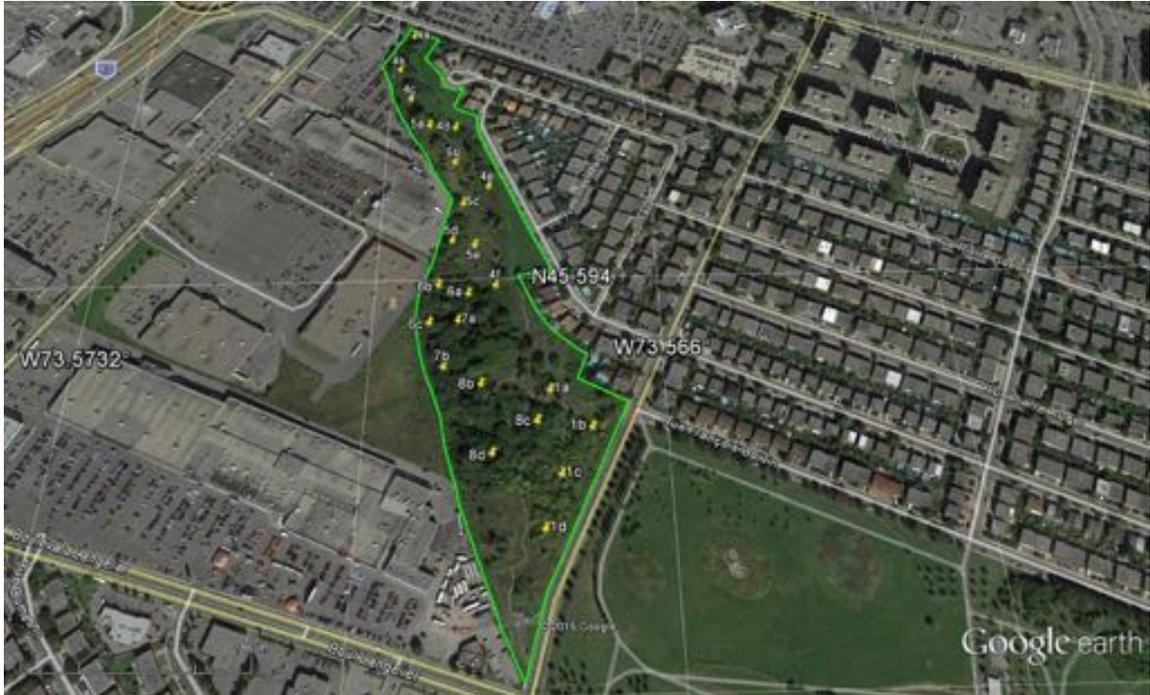


Figure 3. *Points d'inventaire de l'inventaire floristique au Parc du Boisé-Jean-Milot.*

Tableau 1. *Coordonnées en latitude et en longitude des points d'inventaire.*

Site #	Latitude (°)	Longitude (°)
1a	45.592820	-73.567411
1b	45.592474	-73.566916
1c	45.592066	-73.567289
1d	45.591611	-73.567483
4a	45.596968	-73.569355
4b	45.596496	-73.569527
4c	45.596103	-73.569342
4d	45.595712	-73.568685
4e	45.594983	-73.568207
4f	45.593873	-73.568084
5a	45.595751	-73.569051
5b	45.595281	-73.568674
5c	45.594788	-73.568536
5d	45.594365	-73.568663
5e	45.594309	-73.568369
6a	45.593789	-73.568434
6b	45.593884	-73.568814
6c	45.593422	-73.568653
7a	45.593516	-73.568549
7b	45.593056	-73.568709
8b	45.592888	-73.568246
8c	45.592537	-73.567568
8d	45.592255	-73.568097

2.2 Délimitation et caractérisation de milieux humides

L'eau est une ressource essentielle à l'existence d'un milieu humide. La présence d'une saturation d'eau dans le sol a une grande influence sur les réactions physicochimiques du sol. Un milieu humide désigne tout écosystème dynamisé par la présence de l'eau dans les sols. Les milieux humides comprennent les étangs, les marais, les marécages et les tourbières qui sont tous des écosystèmes saturés d'eau ou inondés suffisamment longtemps pour modifier la nature du sol et de la végétation retrouvée (MDDELCC, 2014). L'hydrologie, le climat, la géomorphologie et le type de sol sont tous des éléments qui conditionnent la nature et les propriétés des milieux humides. Le régime hydrologique, dont le ruissellement d'un milieu humide, est régi par les précipitations, la topographie du milieu, la nature du sol et la proximité avec la nappe phréatique. La présence de dépressions, pentes et de grands cours d'eau influencent le développement des milieux humides. Parfois, les milieux humides sont le résultat d'activités anthropiques comme les activités de drainage, la construction de fossés et les aménagements de remblais. Les activités anthropiques peuvent aussi modifier la nature d'un milieu humide existant par des activités qui modifient le régime hydrologique du milieu, par exemple. La présence d'un milieu humide peut être déterminée par l'existence de sols et de végétation typiques. De nombreuses plantes sont adaptées aux conditions particulières des milieux humides. Certaines d'entre elles ne sont d'ailleurs jamais trouvées dans d'autres conditions. Sur la base de ces constats, une liste des espèces obligées et facultatives des milieux humides a été établie.

La délimitation de la ligne naturelle des hautes eaux du milieu humide au site du ruisseau Molson s'est faite selon la méthode botanique experte (MDDELCC, 2008). La ligne naturelle des hautes eaux désigne la frontière entre le milieu humide et le milieu terrestre, c'est-à-dire, là où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres (MDDEP, 2008). La méthode botanique experte implique de positionner des transects perpendiculaires au milieu humide et d'inventorier les espèces végétales vasculaires de toutes les strates dans plusieurs segments du transect. Le statut hydrique (NI = non indicatrice, OBL = obligée des milieux humides, FACH = facultative des milieux humides) de chaque espèce est vérifié selon la liste la plus récente (MDDELCC, 2014), puis la ligne naturelle des hautes eaux est fixée à la limite où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques (OBL et FACH) à une prédominance de plantes terrestres (>50% d'espèces de milieux terrestres).

La méthode de délimitation experte décrite la plus récente (MDDELCC, 2014) implique de délimiter la ligne naturelle des hautes eaux à la limite où un segment présente une végétation typique des milieux humides. Une végétation typique des milieux humides doit être dominée par les espèces hydrophytes ou présenter au moins 10% de recouvrement par les espèces vivaces obligées des milieux humides, sans être limité aux microdépressions du site. La dominance en espèces hydrophytes est déterminée par le calcul du pourcentage relatif de recouvrement des espèces, puis par une identification des espèces dominantes et de leur statut. Lorsqu'une majorité d'espèces dominantes sur le site sont hydrophytes, la végétation est typique des milieux humides.

Indépendamment de la méthode botanique experte choisie pour délimiter la ligne naturelle des hautes eaux au Parc du Boisé-Jean-Milot, les résultats donnés étaient les mêmes étant

donné que la topographie du milieu occasionne une discrimination claire de la végétation retrouvée. La méthode botanique experte moins récente (MDDELCC, 2008), plus simple à utiliser a donc été choisie dans ce cas-ci.

La caractérisation de la végétation du milieu humide s'est faite de la même façon que pour l'inventaire floristique. Le point d'inventaire 6c a été inventorié pour caractériser la végétation du milieu humide. La figure 4 démontre les critères qui ont servi à établir le milieu humide retrouvé.

Clé 6 : L'établissement du type de milieu humide

	SOLS		VÉGÉTATION DOMINANTE			
	Sol organique hydromorphe	Sol minéral hydromorphe	Aquatique, submergée ou flottante	Plantes graminées, émergées ou latifolées	Sphaignes, mousses et éricacées	Arbres et arbustes
Étang	x	x	x			
Marais	x	x		x		moins de 25 %
Marécage		x				plus de 25 %
Tourbière ouverte	x				x	moins de 25 %
Tourbière boisée	x					plus de 25 %

Figure 4. Clé d'établissement du type de milieu humide. Tiré de Clé 6, MDDELCC, 2014.

3. Secteur des Halles d'Anjou

3.1 Inventaire floristique

3.1.1 Peupleraie deltoïde à robinier faux-acacia

La peupleraie deltoïde à robinier faux-acacia est une communauté végétale au couvert forestier fermé à semi-ouvert où les plus grands arbres sont des peupliers deltoïdes (*Populus deltoïdes*) et des robiniers faux-acacias (*Robinia pseudoacacia*). Ce peuplement occupe une petite superficie de 0.1 ha dans cette section du boisé. Les strates inférieures sont surtout composées d'érable à giguère (*Acer negundo*). Le sous-bois est composé de semis d'espèces ligneuses et d'espèces herbacées comme l'anthesis des bois (*Anthriscus sylvestris*), l'alliaire officinale (*Alliaria petiolata*) et la consoude officinale (*Symphytum officinale*). Des espèces lianescentes comme la vigne vierge à cinq folioles (*Parthenocissus quinquefolia*) et la vigne des rivages (*Vitis riparia*) sont présentes sans toutefois avoir une grande surface de recouvrement.

3.1.2 Friche arbustive à sumac vinaigrier

Dans la friche à sumac vinaigrier qui couvre environ 0.5 hectare, le sumac vinaigrier domine la strate arbustive. La strate herbacée en situation mi-ombragée est principalement composée d'anthesis des bois et de consoude officinale. D'autres espèces de plantes herbacées comme la lysimaque ciliée (*Lysimachia ciliata*), la verge d'or haute (*Solidago altissima*) et l'aster lancéolé (*Symphyotrichum lanceolatum*) sont retrouvées. La vigne vierge à cinq folioles et la vigne des rivages sont les espèces lianescentes retrouvées et qui sont peu ou très envahissantes localement.

3.1.3 Champ à graminées et autres herbacées

Le champ à graminées et autres herbacées est un espace ouvert d'une superficie 0.8 hectare. Aucun couvert végétal arborescent n'est présent dans les champs à graminées et autres herbacées. Quelques espèces comme le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*), l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*), l'aubépine (*Crataegus* sp.) et le frêne rouge (*Fraxinus pennsylvanica*) sont retrouvés dans la strate arbustive sans pour autant dominer l'espace. Les espèces herbacées graminoides et herbacées latifoliées sont nombreuses et diversifiées où 34 espèces ont été inventoriées dans les points d'inventaire. À cet endroit on retrouve la plus grande diversité d'espèces graminoides. Le pâturin des prés (*Poa pratensis*) est la graminée la plus commune par endroits et l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) domine à d'autres endroits.

3.1.4 Champ à consoude officinale et anthrisque des bois

La diversité végétale est réduite dans cette section de champ d'une superficie de 0.3 hectare. L'anhrisque des bois et la consoude officinale sont les espèces qui dominent la strate herbacée à grande échelle. D'autres espèces herbacées sont présentes sporadiquement, soit l'alpiste roseau, le chardon des champs (*Cirsium arvense*) et l'armoise vulgaire (*Artemisia vulgaris*).

3.2 Données d'inventaire

Tableau 2. *Peuplements inventoriés aux points d'inventaire dans le secteur des Halles d'Anjou.*

Site #	Peuplement végétal	Type de peuplement	Date d'inventaire
4a	Friche à sumac vinaigrier	Friche arbustive	2015-06-10
4b	Peupleraie deltoïde à robinier faux-acacia	Forêt de début de succession	2015-06-15
4c	Champ à consoude officinale et alpiste roseau	Friche herbacée	2015-06-15
4d	Friche à sumac vinaigrier	Friche arbustive	2015-06-15
4e	Champ à anthrisque des bois	Friche herbacée	2015-06-15
5a	Champ à anthrisque des bois et consoude officinale	Friche herbacée	2015-06-15
5b	Champ à alpiste roseau	Friche herbacée	2015-06-15
5c	Champ à anthrisque des bois et verge d'or haute	Friche herbacée	2015-06-15
5d	Friche arbustive ouverte	Friche arbustive	2015-06-15
5e	Champ à graminées	Friche herbacée	2015-06-15

Tableau 3. *Données d'inventaire floristique aux points d'inventaire dans le secteur des Halles d'Anjou.*

#site	4a	4b	4c	4d	4e	5a	5b	5c	5d	5e
Code d'espèces à 6 lettres										
Strate arborescente supérieure (10m et +)										
POPDEL	+	1	+			+			3	
ROBPSE		2								
SALFRA									+	
Strate arborescente inférieure (5-10m)										
ACENEG		2								
ACEPLA	+									
FRAPEN	1			+				+		
POPDEL						+				
ROBPSE		1								
ULMAME									+	
Strate arbustive supérieure (1-5m)										
ACENEG	1	2	+							
ACEPLA	+									
CRASP				+						

Étude floristique et écologique au Parc du Boisé-Jean-Milot

FRAPEN	+		+	+	+	+			1	+
RHACAT			+		+		+	+	1	+
RHUTYP	2		+	5	+	1	1	+	+	
ROBPSE		1								
SALINT								+	+	
ULMAME			+	+		+			1	+
VIBLAN								+		
Strate arbustive inférieure (1m et -)										
ACENEG							+			
CRA SP										+
FRAPEN									+	+
LONTAT									+	
MALPUM		+	+							
PARQUI	1	1	+	+	+			+	4	
POPDEL		+								
PRUVIR									+	
RHACAT		+								+
RHUTYP	+			+		+				
RIBAME									+	
ROSRUB			+							
ROSRUG			+							
RUBIDA		+	1	+						
ULMAME		+				+		+	+	+
ULMPUM						+				
VITRIP	1	+	1	1			+	+	1	+
Fougères et plantes alliées										
EQUARV			+							
Plantes graminoides										
AGRGIG							+	+		
CAXBLA				+						
ELYREP					+		+	+	+	+
FESRUB										1
PHAARU			2	+		1	4	+	2	1
PHLPRA			+					+		
PHRAUS	+									
POACOM							+			
POAPRA			+				1	1		4
Herbacées latifoliées										
ALLPET		1								

Étude floristique et écologique au Parc du Boisé-Jean-Milot

ANTSYL	5	3	2	4	5	4		4	2	+
ARCMIN		+	+		+	+				
ARTVUL			+		3	+		+	+	+
ASCSYR							+	+		+
CALSEP	1		1							
CIRARV			1	+		+	+	+		
CIRVUL							+			
CONARV				+				1	1	
DAUCAR			+	+			+	1		+
ERIANN							+			
EUPVIR			+							
GEUALE							+			
GLEHED									+	
HYPPER			+				+			
LEUVUL							+			
LITOFF								+		+
LYSCIL			+	+						
LYTSAL			+			+	+	+		+
MEDLUP								+		+
MEDSAT								+		+
POTANS			+			+				
POTNOR								+		
POTREC										+
SOLALT			1	+	2	+	2	2	1	1
SOLCAN		+	2							
SOLDUL					+					
SONARV			+				+	1		+
SONASP								+	+	+
SYMLAN				+						
SYMOFF	5	2	3	4		5		1		
TANVUL			1			+	1	+		
TAROFF				+			+	+		+
TRAPRA								+		+
TRIPRA										+
VALOFF				+			+	+		+
VERURT			+				+			
VICCRA			+	+			+	+		1

Tableau 4. *Caractéristiques biophysiques déterminées aux points d'inventaire dans le secteur des Halles d'Anjou.*

Site #	Mousses	Pierrosité	Drainage	Pente (°)	Orientation pente
4a	0	+	Bien drainé	10	N-O
4b	0	+	Bien drainé	3	O
4c	0	+	Bien drainé	1	S-O
4d	0	+	Bien drainé	7	O
4e	0	1	Très bien drainé	30	O
5a	0	+	Bien drainé	7	S-O
5b	0	+	Bien drainé	1	O-SO
5c	1	0	Bien drainé	3	O
5d	0	+	Bien drainé	2	O-NO
5e	0	+	Bien drainé	1	O-NO

3.3 Herbe à puce

3.3.1 Description (Espace pour la vie, 2015)

L'herbe à puce (*Toxicodendron radicans*) est une plante indigène ligneuse et vivace de type lianescente qui peut adopter un port de type buissonnant, rampant ou grimpant. La plante affectionne les habitats de lisière où elle forme des peuplements denses. L'herbe à puce est donc communément retrouvée à l'orée des bois, dans les terrains incultes et en bordure des routes, des cours d'eau et des sentiers. La plante se propage à partir de ses rhizomes et de ses semences contenues dans des fruits dispersés par les animaux et les oiseaux. La plante est reconnue par ses feuilles alternes et composées de trois folioles où la foliole centrale a un pétiole plus long que les deux folioles latérales. Les feuilles ont une coloration vert pâle et rougeâtre au printemps et lorsqu'elles sont jeunes. La coloration des feuilles est vert foncé en été alors qu'elle est jaune, rouge ou orangée à l'automne. Les feuilles sont lustrées sur la surface supérieure de la feuille et la marge des folioles est lisse à légèrement dentée. Lorsque la colonie prospère bien, les plantes fleurissent en produisant des grappes de fleurs blanchâtres ou verdâtres, axillaires et souvent dissimulées par le feuillage. Plus tard en saison, apparaissent des petits fruits globuleux d'abord verts qui se colorent de blanc-jaune et persistent en hiver. L'herbe à puce est problématique dans les lieux de récréation parce que la sève que contient la plante renferme de l'urushiol. Cette substance est allergène chez environ 85% de la population et cause de douloureuses inflammations de la peau ou dermatite de contact allergique. L'allergène de nature huileuse présent dans toutes les parties de la plante se libère lorsque la plante est endommagée. La sève peut adhérer facilement aux outils, vêtements et au pelage des animaux tout en conservant sa toxicité sur de grandes périodes de temps.



Massif d'herbe à puce retrouvé au Parc du Boisé-Jean-Milot. Les feuilles vertes et luisantes à trois folioles sont bien visibles.

3.3.2 Occurrences

Deux occurrences distinctes d'herbe à puce sont retrouvées dans le Parc du Boisé-Jean-Milot (Figure 5).

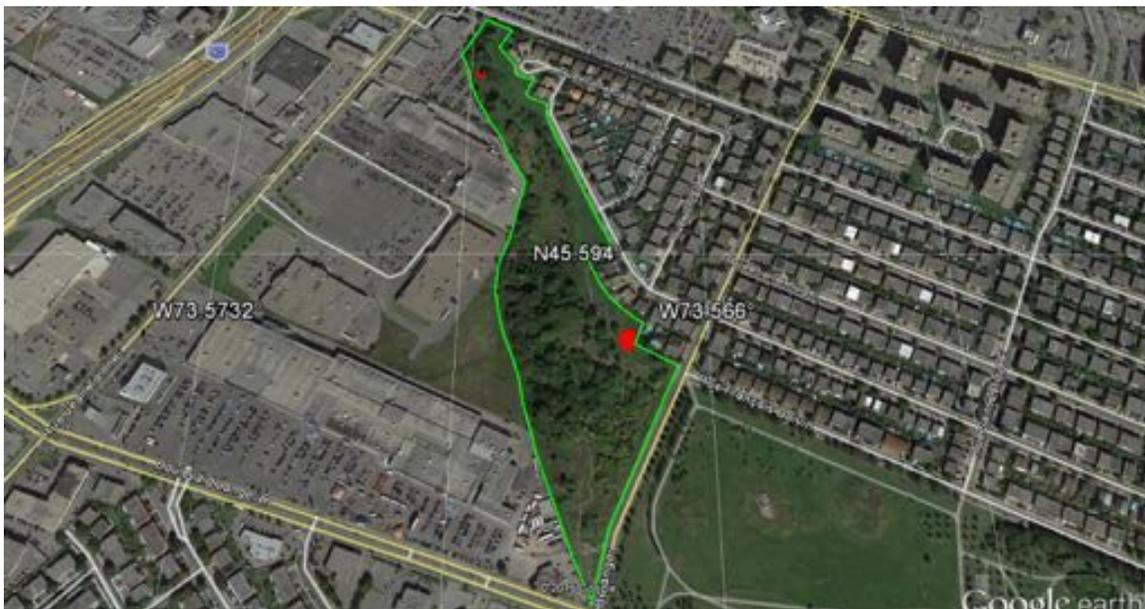


Figure 5. *Délimitation des zones d'herbe à puce au Parc du Boisé-Jean-Milot.*

La plus grande colonie est retrouvée dans l'Est du Parc derrière les propriétés privées près de l'intersection des rues Jean-Milot et Bélanger. Elle avait déjà été identifiée lors de l'étude écologique et environnementale de 2004. La colonie d'herbe à puce a certainement pris de l'expansion dans les massifs arbustifs et dans le champ au cours des dix dernières années. Étant située à environ 25m du sentier existant, la colonie d'herbe à puce est suffisamment éloignée des sentiers et ne présente pas un risque significatif à la sécurité de la population.

Une deuxième colonie d'herbe à puce est localisée dans le secteur longeant le nouveau sentier aménagé. Celle-ci prend de l'expansion et croît principalement à la mi-ombre des arbres et des arbustes, ainsi que parmi la vigne vierge à cinq folioles, la vigne des rivages et d'autres plantes herbacées de milieux rudéraux. Le feuillage d'herbe à puce peut facilement être confondu avec celui de la vigne vierge à cinq folioles. Le parcours du nouveau sentier aménagé a été planifié de façon à éviter le plus possible le contact avec cette population d'herbe à puce. Au départ, le parcours du sentier aménagé devait passer en plein cœur de la colonie, là où les plants les plus hauts et les plus vigoureux sont retrouvés. Toutefois de jeunes tiges d'herbe à puce camouflées parmi le reste de la végétation longent toujours le nouveau sentier. Des panneaux d'avertissement ont été posés à l'endroit en question et des pierres recouvrant une toile sont aussi posées au sol. Comme d'autres espèces de plantes lianescentes en milieu urbain tempéré, l'herbe à puce profite des conditions abiotiques engendrées par l'urbanisation (Brice et *al.*, 2014).

3.3.3 Solutions (Espace pour la vie, 2015)

L'éradication de l'herbe à puce n'est pas simple, car la plante est très tenace. Il est possible d'arracher toutes les parties de la plante incluant les parties souterraines dans la totalité de la population. Il est important de disposer les plants dans des sacs poubelles. Il ne faut pas composter ni brûler les plants. Cette opération exige une large aire d'intervention et doit être effectuée fréquemment, à long terme. De plus, une telle manipulation implique de grands risques de santé et de sécurité.

Autrement, il est possible de recouvrir les plants d'une épaisse toile durant plus d'un an pour étouffer l'herbe à puce. Le sol doit aussi être couvert sur 2m autour des plants. Cette méthode d'éradication demande une grande aire d'intervention et favorise les types d'habitats qui plaisent à la plante en plus de nuire à la naturalisation du milieu.

Face à l'herbe à puce, la meilleure solution consiste à éduquer la population à reconnaître la plante et éviter les contacts avec celle-ci.

Liens utiles

[Herbe à la puce - Espace pour la vie](#)

[L'herbe à poux et l'herbe à la puce... Ce n'est pas pareil.](#)

[Herbe à la puce \(Gouvernement du Québec\)](#)

[L'herbe à la puce, une plante à éviter.](#)

3.4 Plantes exotiques envahissantes

3.4.1 Nerprun cathartique

De nombreux massifs arbustifs de nerprun cathartique épars sont présents dans le champ où passe le nouveau sentier aménagé. Ils se sont possiblement établis par dissémination des fruits par les oiseaux. En plus de nuire au maintien de l'assemblage et de la structure de plantes herbacées du champ, le nerprun cathartique est une plante allélopathique, c'est-à-dire que par le dégagement de substances chimiques particulières, les semis et individus d'autres espèces ont de la difficulté à s'établir et se maintenir à proximité des nerpruns. À long terme, il y aurait une modification de la nature du milieu et une plus grande homogénéisation des espèces retrouvées.

Les massifs de nerprun cathartique devraient être coupés et dessouchés pour éviter la repousse de rejets de souche. Les arbustes éliminés pourraient être remplacés par des espèces arbustives indigènes qui produisent des fruits consommés par les oiseaux. Ces arbustes indigènes remplaceraient le rôle assumé par cette espèce exotique. Lors de l'élimination des individus de nerprun, il est conseillé de conserver le bois mort dans le boisé pour maintenir le taux de nutriments existant dans l'écosystème.



Individu de nerprun cathartique isolé dans l'espace de champ (à gauche) et repousses de tiges après coupe d'intervention (à droite).

3.4.2 Roseau commun

Quelques colonies de roseau commun (*Phragmites australis* subsp. *australis*) qui se sont probablement établies par semis sur une dépression humide hyperlocale sont retrouvées dans cette section du boisé. Avec son réseau racinaire très développé, le roseau commun peut se maintenir sur des sols moins humides et se propager végétativement sur de grandes surfaces (Boivin et *al.*, 2011).

Il est difficile d'envisager d'éliminer complètement le roseau commun, par contre il est recommandé de limiter la propagation de la plante et de contenir la taille des colonies en taillant régulièrement les rejets végétatifs en périphérie des massifs. Le bâchage est une autre méthode de contrôle qui consiste à étendre une grande toile noire sur une ou plusieurs années où le sol doit absolument être réensemencé par la suite. Cette méthode est recommandée seulement pour le contrôle des colonies de roseau commun qui sont établies dans les espaces de champs au Parc du Boisé-Jean-Milot. Une méthode préventive consiste en l'ensemencement des surfaces nues, humides et ensoleillées où les semis de roseau commun seraient plus susceptibles de s'établir.



Colonie de roseau commun qui prend de l'expansion dans la friche herbacée.

3.5 Recommandations de gestion de la biodiversité

3.5.1 Érosion

Il faut être vigilant sur le contrôle de l'érosion dans la pente du talus présent dans l'ensemble du boisé et plus particulièrement dans cette section du boisé où certains endroits ne comptent aucune espèce ligneuse dans la pente du talus.

- ➔ Limiter les perturbations humaines dans la pente du talus.
- ➔ Ne pas éliminer de végétation présente dans la pente du talus, même s'il s'agit d'espèces exotiques envahissantes.
- ➔ Des plantations d'arbres ou d'arbustes pourraient être effectuées dans les lieux de la pente où ils sont absents.
- ➔ Des plantations d'haies de saules ou de conifères en haut de pente seraient utiles pour contrôler l'érosion et diminuer la force des vents dominants d'ouest.



Couvert de plantes herbacées sans plantes ligneuses dans une section de la pente du talus.

3.5.2 Espace champ

Conserver la diversité structurelle et spécifique apportée par la présence d'espaces de champ dans cette section du boisé.

- Ne pas planter d'espèces arborescentes.
- Surveiller et limiter l'établissement d'espèces ligneuses dans le champ.
- Quelques massifs arbustifs ou arbres épars sont utiles à la faune ailée du milieu.
- Éclaircir les espèces ligneuses au besoin.



Vues d'ensemble des espaces de champ du secteur des Halles d'Anjou.

3.5.3 Espace boisé

Considérant la stabilité de la végétation sous couvert arborescent, il y a peu d'interventions à faire dans cet habitat.

- ➔ Des tentatives de plantations de diervillée chèvrefeuille (*Diervilla lonicera*) pourraient être réalisées en bordure du sentier dans la petite peupleraie deltoïde à robinier faux-acacia où les plants pourraient être maintenus à long terme en surveillant l'expansion des plantes exotiques en périphérie des plantations.
- ➔ Lorsque des trouées sont présentes dans la canopée, il y aurait de bonnes opportunités de plantation d'espèces arborescentes plus tolérantes à l'ombre comme l'érable à sucre (*Acer saccharum*), le caryer cordiforme (*Carya cordiformis*) ou le tilleul d'Amérique (*Tilia americana*). Ce dernier est bien adapté à l'ombre et peut persister longtemps grâce à son abondante production de rejets de souches.
- ➔ Limiter les interventions et assurer la conservation et l'établissement d'un couvert arborescent et herbacé dans la pente du talus pour limiter l'érosion des sols.
- ➔ Laisser libre d'intervention les friches arbustives à sumac vinaigrier. L'évolution de la succession végétale devrait se faire naturellement dans la friche arbustive.

4. Secteur du Marais Molson

4.1 Définitions

Marais (MDDELCC, 2014) – «Site dominé par une végétation herbacée (émergente, graminéoïde ou latifoliée) croissant sur un sol minéral ou organique. Les arbustes et les arbres, lorsqu'ils sont présents, couvrent moins de 25 % de la superficie du milieu. Le marais est généralement rattaché aux zones fluviales, riveraines et lacustres, le niveau d'eau variant selon les marées, les inondations et l'évapotranspiration. Un marais peut être inondé de façon permanente, semi-permanente ou temporaire.»

Ruisseau (Lagacé, 2013) - «petit cours d'eau, de faible largeur et de longueur limitée, alimentée par des sources d'eau naturelles, souvent affluent d'un étang, d'un lac ou d'une rivière. Les ruisseaux se trouvent à la tête des bassins versants.»

4.2 Historique du ruisseau Molson

Il y a quelques siècles, lors de la colonisation et de la fondation de Montréal, le paysage tel qu'on le connaît aujourd'hui était bien différent. Sur l'île de Montréal se trouvaient alors de nombreux ruisseaux et cours d'eau. Ceux-ci étaient d'abord utilisés comme voie de transport et de passage pour les gens et les marchandises. Avec le temps, alors que le milieu urbain se développait de plus en plus, ces cours d'eau sont devenus des obstacles à l'urbanisation et à la construction de rues qui devaient contourner les ruisseaux. De plus, les fluctuations du niveau de l'eau empêchaient parfois le passage lors de la fonte des neiges ou lors de fortes précipitations. À cette époque, les cours d'eau étaient aussi grandement pollués et servaient d'égouts à ciel ouvert ce qui posait des risques à la santé. Les cours d'eau et ruisseaux naturels du centre de l'île ont tous été canalisés et/ou remblayés au fur et à mesure que la ville de Montréal s'est développée.

Le Parc du Boisé-Jean-Milot se trouve sur le lieu où passait autrefois le ruisseau Molson. Sur les photographies aériennes de 1947, on peut voir que le ruisseau coulait dans sur le site du Parc du Boisé-Jean-Milot en longeant le bas de la pente du talus ([Parc Boisé-Jean-Milot 1947/aujourd'hui](#)). Visiblement, le ruisseau a été remblayé, enterré et canalisé lors du développement résidentiel et urbain dans les secteurs de Mercier, Saint-Léonard et Anjou.

4.3 Inventaire floristique

4.3.1 *Saulaie fragile sur talus*

La saulaie fragile couvre une superficie de 0.4 hectare et entoure une grande partie du marais à roseau commun dans les endroits en pente du talus. Les grands arbres retrouvés sont tous des saules fragiles (*Salix ×fragilis*). Les strates inférieures ont un faible recouvrement par le nerprun cathartique. Des espèces arbustives plus caractéristiques des lieux en bordure de milieux humides comme le cornouiller stolonifère (*Cornus stolonifera*), le sureau du Canada (*Sambucus canadensis*) et la viorne trilobée (*Viburnum opulus* subsp. *trilobum* var. *americanum*) sont retrouvées. Dans la strate herbacée, le roseau commun et l'anthesis des bois sont les espèces occupant le plus grand recouvrement. On y retrouve aussi la circée du Canada (*Circaea canadensis*), la morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*), l'alliaire officinale et la petite bardane (*Arctium minus*). Les espèces lianescentes comme la vigne vierge à cinq folioles et la vigne des rivages sont présentes et abondantes sur le site. Le liseron des haies (*Calystegia sepium*), une herbacée volubile, est aussi bien présent en bordure du milieu humide. La saulaie fragile est influencée par la proximité du marais à roseau commun qui permet un approvisionnement en eau des racines des grands saules fragiles qui prospèrent bien en milieu humide et riverain.

4.3.2 Marais à roseau commun

Le marais à roseau commun est un milieu humide isolé qui longe le Parc du Boisé-Jean-Milot à l'est au pied de la pente du talus et à la limite du champ sur le terrain adjacent à Brault & Martineau. Dans la strate arborescente, la canopée de saules fragiles ombrage une partie de la lisière du marais. Dans les strates arbustives on retrouve du cornouiller stolonifère, du gadellier d'Amérique (*Ribes americanum*) et de l'orme d'Amérique. La strate herbacée est largement dominée par le roseau commun qui est accompagné de l'alpiste roseau, de la morelle douce-amère et du liseron des haies. La vigne vierge à cinq folioles et la vigne des rivages sont également présentes au marais. Le milieu humide couvre directement sur le parcours d'un cours d'eau historique à Montréal, le ruisseau Molson, qui est disparu suite à l'urbanisation de la ville. Le milieu humide est alimenté par le ruissellement de l'eau qui suit la topographie du milieu. Le niveau de l'eau retrouvé varie selon les saisons et le régime de précipitations.

4.3.3 Frênaie rouge

La frênaie rouge est un jeune peuplement de 0.5 hectare où les grands arbres sont principalement des frênes rouges accompagnés du peuplier deltoïde et de l'orme d'Amérique. Dans les strates inférieures, du frêne rouge, de l'érable à giguère, de l'orme d'Amérique, du cornouiller stolonifère et du nerprun cathartique sont présents. Les semis du nerprun cathartique sont abondants, ainsi que des espèces lianescentes comme la vigne vierge à cinq folioles et la vigne des rivages. L'anthesisque des bois est abondante en sous-bois, alors que l'alpiste roseau est abondant en lisière. On retrouve aussi l'ortie dioïque (*Urtica dioica* subsp. *dioica*), la benoîte du Canada (*Geum canadense*), l'aster lancéolé et l'aster à feuilles cordées (*Symphyotrichum cordifolium*). Ce milieu est le résultat de

plusieurs années de naturalisation et sert d'habitat d'alimentation et de nidification à plusieurs espèces oiseaux qui sont facilement observées.



Vue d'ensemble de la frênaie rouge qui démontre un bon succès de naturalisation des lieux.

4.3.4 Dépression humide à plantes graminoides

Dans la section en haut du talus du boisé en bordure du sentier près des habitations de la rue Jean-Milot sont retrouvées quelques dépressions dans le sol argileux qui occasionnent une rétention d'eau selon les saisons et les précipitations. Ces dépressions couvrent au total une mince superficie d'environ 120m² où on retrouve une végétation herbacée différente du reste de l'espace de champ environnant. Du carex vulpinoïde (*Carex vulpinoidea*), du scirpe noirâtre (*Scirpus atrovirens*), du jonc grêle (*Juncus tenuis*), du carex à bec étalé (*Carex projecta*), la potentille ansérine (*Potentilla anserina*) et l'aster lancéolé sont des espèces facultatives des milieux humides qu'on retrouve au même endroit (MDDELCC, 2014). Le milieu reste détrempé jusqu'à plusieurs semaines après de fortes précipitations et les individus d'espèces végétales vasculaires sont espacés d'un épais tapis spongieux de bryophytes. Aussi, une vaste colonie de roseau commun est située juste de

l'autre côté du sentier, ce qui porte à croire que des accumulations d'eau peuvent aussi se former dans les alentours. Ces légères dépressions s'assèchent lorsque le temps est plus sec et ne sont pas reliées hydrographiquement à un cours d'eau. Ces micro-habitats contribuent à la diversité des espèces et des habitats retrouvés au Parc du Boisé-Jean-Milot. Des arbres ont été plantés dans cette section du boisé durant les dernières années. Lorsque ces arbres prendront de plus grandes dimensions, ils absorberont plus d'eau dans le sol et ces dépressions humides aujourd'hui seront probablement toujours asséchées naturellement dans l'avenir.



Carex vulpinoïde sur dépression humide locale détrempée longtemps après une période de fortes précipitations.
Photo de Renée Julien, 2015-06-20.

4.4 Données d'inventaire

Tableau 5. *Peuplements inventoriés aux points d'inventaire dans le secteur du Marais Molson.*

Site #	Peuplement végétal	Type de peuplement	Date d'inventaire
6a	Frênaie rouge	Forêt de début de succession	2015-06-17
6b	Friche arbustive à frêne rouge et érable à giguère	Friche arbustive	2015-06-17
6c	Saulaie fragile sur marais à roseau commun	Milieu humide	2015-06-17
7b	Saulaie fragile sur talus	Écotone du milieu humide	2015-06-22
4f	Peupleraie deltoïde à frêne rouge	Forêt de début de succession	2015-06-15

Tableau 6. *Données d'inventaire floristique aux points d'inventaire du secteur du Marais Molson.*

Site #	6a	6b	6c	7b	4f
Espèces (Code à 6 lettres)					
Strate arborescente supérieure (10m et +)					
FRAPEN	3	+			2
POPDEL		+		2	2
SALFRA			4	4	
ULMAME	+				
Strate arborescente inférieure (5-10m)					
ACENEG		1			
FRAPEN	3	1			3
SALFRA			1	1	
ULMAME		1			
Strate arbustive supérieure (1-5m)					
CORSTO	1	+	+	+	
FRAPEN	1	1		+	2
PRU SP					+
PRUVIR				+	
RHACAT	2		1		
SALFRA		+	+	+	
SAMCAN				+	
ULMAME		+	+	+	

VIBTRI		+	+	+	
Strate arbustive inférieure (1m et -)					
ACENEG	1	+			+
CORSTO			+	+	
FRAALN					+
PARQUI	1	2	1	4	1
PRUVIR	+			+	+
RHACAT	3			+	
RIBAME	+		1		
RUBIDA					+
RUBOCC			+		
RUBOCC				+	
ULMAME	+				
VIBTRI			+		
VITRIP	+		1	3	+
Fougères et plantes alliées					
EQUARV					+
Plantes graminoides					
PHAARU		4	1		+
PHRAUS			5	2	+
Herbacées latifoliées					
ALLPET		+	+	+	
ANTSYL	2	3	+	3	3
ARCMIN	+	+		+	
ARTVUL				+	
CALSEP			+	+	+
CIRCAN	+		1	+	
CIRVUL			+		
GEUCAN	+		+		
LYSCIL				+	
SOLALT		1		+	+
SOLDUL	+		2	+	+
SONASP		+			
SYMCOR	+				
SYMLAN	+				
SYMOFF			+	+	
TAROFF	+				
TUSFAR			+		
URTDIO		2			

VICCRA					+
VIOSOR	+				

Tableau 7. *Caractéristiques biophysiques déterminées aux points d'inventaire du secteur du Marais Molson.*

Site #	Mousses	Pierrosité	Pente (°)	Orientation pente
6a	+	0	3	O-NO
6b	0	+	1	N-O
6c	0	+	5	N-O
7b	0	1	20	N-O
4f	+	+	15	O

Tableau 8. *Coordonnées géographiques en latitude et longitude des points de délimitation de la ligne des hautes eaux du Marais Molson.*

Point #	Longitude (°)	Latitude (°)
1	-73.568725	45.592904
2	-73.568813	45.592962
3	-73.568781	45.593046
4	-73.568775	45.593039
5	-73.568832	45.593090
6	-73.568848	45.593124
7	-73.568911	45.593150
8	-73.593219	45.593219
9	-73.568965	45.593233
10	-73.568947	45.593314
11	-73.568928	45.593331
12	-73.568908	45.593366
13	-73.568835	45.593390
14	-73.568835	45.593390
15	-73.568739	45.593368
16	-73.568712	45.593420
17	-73.568689	45.593508
18	-73.568677	45.593587
19	-73.568781	45.593539
20	-73.568874	45.593565
21	-73.568921	45.593581
22	-73.569023	45.593586

23	-73.569002	45.593554
24	-73.569008	45.593513
25	-73.569027	45.593429
26	-73.569036	45.593380
27	-73.568966	45.593171
28	-73.568968	45.593144
29	-73.568930	45.593117
30	-73.568943	45.593078
31	-73.568890	45.593034
32	-73.568851	45.593010
33	-73.568822	45.592968



Figure 6. Polygone correspondant à la ligne des hautes eaux délimitée par la méthode botanique experte.

4.5 Services écologiques des milieux humides

Les services écologiques sont les bénéfices directs et indirects que les humains retirent des processus écologiques naturels des écosystèmes (Limoges, 2009). La nature et l'importance des services varient selon l'écosystème qui est considéré. Le concept de service écologique peut aussi inclure une quantification de la valeur monétaire des services qui sont offerts de façon à promouvoir l'inclusion de l'environnement dans le système économique actuel (Limoges, 2009).

Pour entretenir une meilleure relation et compréhension de notre environnement, il est intéressant de connaître les services écologiques qui sont offerts par les écosystèmes. Ici, il sera question des services écologiques rendus par les milieux humides au Parc du Boisé-Jean-Milot avec une emphase sur le Marais Molson.

Quatre grandes catégories de services écologiques sont distinguées; les services de régulation, les services d'approvisionnement, les services ontogéniques et les services socioculturels (Limoges, 2009).

Les services de régulation sont ceux dont on s'attend le plus d'un marais. La régulation des eaux est un de ces principaux services, car les milieux humides conservent l'eau de pluie pendant de longues périodes puis la relâchent peu à peu, permettant aux végétaux de survivre en période de sécheresse. Lors de fortes pluies, les milieux humides absorbent de grandes quantités d'eau, ce qui diminue les risques d'inondations et de refoulements. À plus grande échelle, ceci facilite ainsi l'adaptation des infrastructures de gestion des eaux pluviales aux changements climatiques. On peut s'attendre à ce que le marais purifie les eaux de surface par les plantes qui absorbent les nutriments et polluants en plus d'offrir un substrat pour les microorganismes décomposeurs. Une meilleure purification des eaux de

surface entraîne une meilleure qualité des eaux souterraines et des eaux de ruissellement. Le marais offre aussi un certain rôle de régulation du climat. En emmagasinant de l'eau, le marais contribue à réguler la température ambiante à cause des propriétés chimiques des molécules d'eau.

Les services d'approvisionnement sont peu pertinents aux milieux humides au Parc du Boisé-Jean-Milot, car cet écosystème a peu d'influence sur l'approvisionnement en ressources alimentaires ou combustibles de la population.

Les bénéfices ontogéniques sont plutôt théoriques en faisant référence au développement de l'individu humain dans son ensemble. En prenant contact avec une plus grande diversité d'organismes, l'humain favorise le développement de son système immunitaire. De plus, le contact avec la biodiversité contribue au développement social et sensoriel de l'individu en offrant une diversité d'expériences et de stimulations. Il n'y a qu'à penser à ce qui pourrait combler le déficit nature de plus en plus courant dans la population.

Les services socioculturels du marais sont importants dans le contexte du Parc du Boisé-Jean-Milot. Les lieux sont l'objet d'activités récréatives, qu'il s'agisse d'une randonnée éducative ou simplement d'une marche en milieu naturel. Le potentiel éducatif du marais est important étant donné la localisation en milieu urbain qui permet un rapprochement facile de la population. D'un aspect plus ludique, l'ensemble structurel global incluant l'apparence gracieuse des grands saules fragiles aux rameaux qui filtrent le soleil, les vignes qui croissent et pendent des arbres, le port élancé du roseau commun et la densité de la colonie du roseau sont tous des éléments qui donnent un charme et une ambiance qui inspire la présence d'un ruisseau ou d'un milieu marécageux. Il s'agit d'un endroit où l'ambiance permet une immersion en milieu naturel pour le visiteur qui oublie le temps

d'un instant qu'il se retrouve au cœur d'un milieu urbanisé. Il ne faut pas oublier, l'importance patrimoniale et culturelle que peut apporter le Marais Molson qui constitue en quelque sorte les vestiges du Ruisseau Molson qui coulait autrefois sur Montréal.



Vue d'ensemble du marais à roseau commun incluant les strates arborescentes et herbacées du milieu.

4.6 Recommandations de gestion de la biodiversité

4.6.1 Chicots

Plusieurs chicots du frêne rouge sont présents dans la frênaie rouge, probablement un résultat issu des ravages causées par l'agrile du frêne. Étant donné la naturalisation réussie du milieu, il est préférable de se fier à la résilience de l'environnement et de laisser la nature travailler à cet endroit en conservant les chicots qui sont très utilisés par la faune et qui ne posent pas de problème à la sécurité des usagers.

4.6.2 Saules fragiles

Les grands saules fragiles qui composent la saulaie sont visiblement âgés et possèdent un bon diamètre. Le bois des saules et peupliers (famille des Salicaceae) est connu pour être fragile et posséder une faible valeur en ébénisterie. Quelques branches principales mortes et du bois mort sont retrouvées éparées dans le milieu de la saulaie fragile. Avec le temps, la quantité de branches et troncs morts devrait augmenter comme les arbres vieillissent. Avec un bois si fragile, il est important de veiller à la sécurité des sentiers en éliminant les chicots et arbres debout à proximité du sentier. De plus, la chute de quelques branches de saules va permettre un plus grand ensoleillement dans la saulaie qui pourrait être bénéfique à l'expansion d'espèces exotiques envahissantes comme le roseau commun ou l'alpiste roseau. À long terme, pour pallier au déclin éventuel des saules, il serait très intéressant de planter de jeunes plants d'érable argenté (*Acer saccharinum*), une espèce indigène typique des espaces marécageux qui viendrait remplacer les grands saules fragiles tout en occupant un rôle très similaire dans l'écosystème du marais. Le saule fragile est une espèce plutôt pionnière et intolérante à l'ombre qui ne s'établirait pas facilement lorsque les grands individus mourront. Les semis

d'érable argenté sont très faciles à produire. L'espèce est abondamment plantée comme arbre urbain et produit des samares tôt en saison. Les samares plantées en sol riche croissent rapidement durant l'été et peuvent donner de nombreux individus à repiquer au cours de la saison. Plantés dans la saulaie fragile, ils pourront convenablement s'adapter à leur milieu et prospérer davantage lorsqu'une trouée apparaîtra éventuellement dans la canopée.

4.6.3 Nerprun cathartique

Il peut être bénéfique d'éliminer des semis de nerpruns cathartiques dans la frênaie rouge, pour limiter la propagation de cette espèce exotique envahissante. Les plants éliminés devraient être remplacés par des plantations d'espèces indigènes de sous-bois comme la diervillée chèvrefeuille ou des espèces herbacées forestières.

4.6.4 Roseau commun

Cette espèce vivace originaire d'Eurasie s'est largement répandue dans les milieux humides en Amérique du Nord. L'établissement du roseau commun dans un milieu peut se faire à partir de semis, mais elle se fait surtout à partir de rhizomes qui sont propagés par la machinerie et les remblais lors de travaux de dragage, d'excavation et d'aménagement (Boivin et *al.*, 2011). Les abondants et persistants fragments de rhizomes, une fois propagés, s'établissent rapidement ce qui favorise un envahissement rapide du milieu. Bien que le roseau commun ait une prédilection pour les milieux humides, il s'adapte facilement aux périodes de sécheresses et peut coloniser des milieux plus secs grâce à son système racinaire robuste et très développé. La plante est bien connue et colonise largement les fossés le long des routes et autoroutes. Les fossés agricoles sont aussi colonisés par le roseau commun qui peut se propager dans les espaces cultivés et nuire au rendement agricole. En milieu naturel, le roseau commun nuit à la biodiversité végétale en remplaçant

les espèces indigènes qui sont retrouvées. De plus, le roseau commun crée un habitat homogène de qualité moindre pour la faune.

Le roseau commun compose la quasi-totalité de la strate herbacée du Marais Molson. L'espèce s'est vraisemblablement établie suite à des perturbations causées par les remblais et dépôts réalisés sur le site du Parc du Boisé-Jean-Milot il y a quelques décennies. La plante n'est actuellement pas en compétition avec aucune espèce indigène typique des milieux humides. De ce fait, il n'est pas exact de dire qu'elle pose une menace à la biodiversité présente au Marais Molson. Dans le contexte d'un milieu urbain ayant un historique de perturbations humaines comprenant le dépôt de déchets de construction, le roseau commun contribue à enrichir et valoriser le milieu en offrant un habitat à différents oiseaux, microorganismes tout en contribuant au cycle de l'eau et des nutriments dans le milieu. Le roseau commun possède aussi d'excellentes propriétés de filtration des eaux (Lee & Scholz, 2007).

Le roseau commun ne peut pas raisonnablement être éradiqué ou remplacé au Marais Molson. Je recommande plutôt une gestion intelligente du roseau commun au Parc du Boisé Jean-Milot. L'expansion du roseau commun pourrait être plus facilement gérée en milieux secs et mésiques, ou en situations plus ombragés, dans tous les lieux où la croissance de la plante est limitée par un facteur. Une telle gestion conserverait la nature actuelle des lieux sans affecter la vie et les processus écologiques qui ont lieu au Marais Molson.

Une coupe des tiges émergentes du roseau commun en plein été en périphérie d'une colonie limite la production de semences, affaiblit lentement mais sûrement la plante et offre une biomasse riche en éléments nutritifs qui peut servir à enrichir le milieu à d'autres endroits

du boisé. Une coupe répétée, trois fois en saison, sur plusieurs années affaiblit les colonies du roseau. Cette méthode demande du temps, des ressources et donne des résultats relativement peu intéressants, puisqu'un manque de régularité dans les interventions nuit à la bonne gestion de la plante.

4.6.5 Déchets

Une quantité de déchets volumineux et de nature diverse tapisse le fond du marais et sont généralement recouverts par la vase et le roseau commun. Ces déchets devraient, autant que possible, être retirés du marais parce qu'ils contribuent à l'altération de la qualité de l'eau et des sols, ce qui nuit à l'établissement d'une faune et d'une flore typiques des milieux humides naturels.

4.6.6 Plantes lianescentes

Les espèces lianescentes recouvrent principalement les surfaces nues comme les chicots, le sol dénudé et le tronc nu des arbres. Leur présence est avantagée par l'habitat lisière de forêt en milieu urbain (Brice et *al.* 2014). La présence des plantes lianescentes ne constitue pas une nuisance significative à la santé des arbres présents ni à la biodiversité. Dans ce cas-ci, la présence de lianes dans l'écosystème apporte plutôt une plus grande diversité structurelle aux habitats présents. Les lianes produisent des fruits consommés par les oiseaux et la structure formée par les tiges peut servir de support pour la nidification des oiseaux. Bien qu'elles ne soient pas les meilleurs végétaux pour la stabilisation des talus en pentes, l'importante présence de lianes sur le talus limite tout de même l'érosion de la pente du talus.

5. Secteur au cœur du boisé

5.1 Inventaire floristique

5.1.1 Peupleraie deltoïde à robinier faux-acacia

Les peupliers deltoïdes et les robiniers faux-acacias dominent ce peuplement de 0.9 hectare où l'érable à giguère, le frêne rouge et le févier épineux (*Gleditsia triacanthos*) sont aussi présents dans la strate arborescente supérieure. La strate des plus petits arbres est surtout composée du robinier faux-acacia. Par endroits, le frêne rouge est plus abondant et on retrouve aussi de l'orme d'Amérique et de l'érable à giguère. Dans la strate arbustive supérieure l'érable ginnala (*Acer tataricum* subsp. *ginnala*), le frêne rouge, le sumac vinaigrier, le nerprun cathartique, l'orme d'Amérique, le robinier faux-acacia et le houx sont quelques espèces retrouvées. Dans les plus petits arbustes on retrouve de nombreux semis de nerpruns cathartique, le sumac vinaigrier, l'érable à giguère, le cornouiller stolonifère, le framboisier noir (*Rubus occidentalis*), le cerisier de Virginie (*Prunus virginiana*) et d'autres espèces. La vigne vierge à cinq folioles et la vigne des rivages sont présentes et plus abondantes dans les trouées forestières. La flore herbacée du sous-bois est largement dominée par l'anthesis des bois et l'alliaire officinale. On y retrouve aussi la verge d'or haute, l'aster lancéolé et la benoîte du Canada, entre autres. La peupleraie deltoïde à robinier faux-acacia est un groupement végétal de début de succession qui va évoluer vers un assemblage végétal plus stable dans le temps avec des proportions de plus en plus grandes d'espèces tolérantes à l'ombre.

5.1.2 Friche à sumac vinaigrier

La friche à sumac vinaigrier est un jeune groupement végétal éparse d'une superficie de moins de 0.5 hectare dont la canopée s'est récemment refermée et qui prend

de l'expansion au boisé. Des grandes espèces arborescentes peu tolérantes à l'ombre comme l'orme de Sibérie (*Ulmus pumila*), le peuplier deltoïde et le robinier faux-acacia sont retrouvées en périphérie de la friche. La strate arborescente inférieure est composée de frênes rouges, de pruniers (*Prunus* sp.) et d'érables ginnala qui sont présents en périphérie. La strate arbustive est largement composée du sumac vinaigrier qui est accompagné d'autres espèces comme le nerprun cathartique, l'érable ginnala, le chèvrefeuille de Tartarie (*Lonicera tatarica*), l'érable à giguère, le framboisier noir et le framboisier rouge (*Rubus idaeus*). Le sumac vinaigrier, le nerprun cathartique et l'érable à giguère occupent un faible recouvrement dans la strate des petits arbustes, semis et rejets. La vigne vierge à cinq folioles et la vigne des rivages sont des espèces lianescentes présentes. Dans la strate herbacée, on retrouve du pâturin des prés, de l'aster lancéolé, de l'aster à feuilles cordées et de l'anthesisque des bois.

5.2 Données d'inventaire

Tableau 9. *Peuplements inventoriés dans le secteur du cœur du boisé.*

Site #	Peuplement végétal	Type de peuplement	Date d'inventaire
7a	Friche à sumac vinaigrier	Friche arbustive	2015-06-17
8b	Peupleraie deltoïde à robinier faux-acacia	Forêt de début de succession	2015-06-22
8c	Friche à sumac vinaigrier	Friche arbustive	2015-06-22
8d	Robinaie faux-acacia à peuplier deltoïde	Forêt de début de succession	2015-06-22

Tableau 10. *Données d'inventaire floristique aux points d'inventaire dans le secteur du cœur du boisé.*

#site	7a	8b	8c	8d
Espèces (Code 6 lettres)				
Strate arborescente supérieure (10m et +)				
ACENEG				2
FRAPEN			1	
GLETRI				2
POPDEL		1	2	2
ROBPSE	1	+		3
ULMPUM			2	
Strate arborescente inférieure (5-10m)				
ACETAT			+	
ACENEG				+
FRAPEN	+		+	+
POPDEL				1
PRUSP	2			
RHUTYP			+	
ROBPSE		2		2
ULMAME				1
Strate arbustive supérieure (1-5m)				
ACETAT			1	
ACENEG		+	2	+
CATSPE				+
CELOCC				+
CORSTO				+

Étude floristique et écologique au Parc du Boisé-Jean-Milot

FRAPEN	+	+		+
ILESP		1		+
LONTAT			2	
RHACAT	1	2	1	
RHUTYP	5	2	2	2
ROBPSE	+			2
RUBOCC		+	1	
ULMAME		3	1	
Strate arbustive inférieure (1m et -)				
ACENEG		+	+	+
CORSTO			+	+
FRAPEN		+		+
GLETRI			+	+
ILESP		+		
LONTAT	+			
MALPUM			+	+
PARQUI	3	2	1	1
PRUVIR		+	+	+
RHACAT		4	+	+
RHUTYP	+	1	+	+
RUBOCC		+	+	+
ULMAME		+		
VITRIP	2	+	+	+
Plantes graminoides				
POAPRA	+	2		
Herbacées latifoliées				
ALLPET			4	4
ANTSYL	3	3	5	5
CIRVUL		+		
GALMOL		2		
GEUCAN			+	+
POTNOR		+		
SOLALT	+	1	+	+
SOLDUL			+	+
SONARV		1		
SYMCOR	4			
SYMLAN		+	+	+
SYMLAT	1			
VICCRA		+		

Tableau 11. *Caractéristiques biophysiques déterminées aux points d'inventaire dans le secteur du cœur du boisé.*

Site #	Mousses	Pierrosité	Drainage	Pente (°)	Orientation pente
7a	0	+	Bien drainé	3	N-O
8b	+	+	Mésique	1	O-SO
8c	+	+	Mésique	0	Dépression légère
8d	+	1	Mésique	1	O-NO

5.3 État de santé des arbres

La canopée du cœur du boisé est relativement jeune pour un milieu boisé, les essences présentes sont typiques d'une communauté perturbée de début de succession. La très grande majorité des arbres sont en santé et d'un âge jeune à moyen. Quelques arbres morts sont présents et il ne semble pas avoir de signes d'infestations d'insectes ou de pathogènes. Une vigilance régulière doit être faite pour s'assurer qu'il n'y a pas de risques à la sécurité des usagers du sentier.

5.4 Recommandations de gestion de la biodiversité

5.4.1 Plantations

Les espèces arborescentes suivantes sont des candidates plutôt tolérantes à l'ombre et intéressantes pour des plantations dans les trouées présentes ou qui apparaîtront éventuellement dans le cœur de l'espace boisé :

- Érable à sucre (*Acer saccharum*)
- Caryer cordiforme (*Carya cordiformis*)
- Caryer ovale (*Carya ovata*)
- Pruche du Canada (*Tsuga canadensis*)
- Bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*)
- Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
- Hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*)
- Ostryer de Virginie (*Ostrya virginiana*)
- Charme de Caroline (*Carpinus caroliniana*)

Les espèces arbustives suivantes sont des candidates plutôt tolérantes à l'ombre et intéressantes pour des plantations dans les trouées présentes ou qui apparaîtront éventuellement dans le cœur de l'espace boisé :

- Diervillée chèvrefeuille (*Diervilla lonicera*)
- Cornouiller à feuilles alternes (*Cornus alternifolia*)
- Ronce odorante (*Rubus odoratus*)
- Noisetier à long bec (*Corylus cornuta*)
- Érable de Pennsylvanie (*Acer pensylvanicum*)
- Érable à épis (*Acer spicatum*)

5.4.2 Biodiversité

Dans l'objectif de maintenir et développer un équilibre dans les relations entre les organismes des écosystèmes, il est très important de conserver les chicots et le bois mort. Évidemment, les chicots qui comportent un risque à la sécurité des usagers des sentiers devraient être coupés disposés au sol sur place ou ailleurs dans le boisé. Avec le temps, le bois mort sera décomposé par une diversité d'insectes, mycètes et microorganismes qui contribuent au recyclage des nutriments, à enrichir les sols forestiers et à fournir les éléments nécessaires au maintien de l'écosystème du boisé.

Il faut bloquer l'accès et fermer les sentiers qui ne font pas partie du plan d'aménagement du boisé et qui sont créés par le passage d'usagers qui ne respectent pas les sentiers établis.

Il faut aussi éviter le développement de nouveaux sentiers inutiles dans cet espace du boisé.

Un sentier fragmente encore plus l'habitat en créant des ouvertures dans l'espace forestier, ce qui favorise la dispersion des espèces végétales envahissantes et opportunistes qui recherchent ce type d'habitat. De plus, le passage des usagers en dehors des sentiers

aménagés compacte le sol et nuit considérablement à l'établissement et à la croissance des espèces végétales forestières. Un espace compacté par un sentier prendra plusieurs années avant d'être homogène avec l'habitat environnant.

Il est intéressant de conserver une vue du bas du talus à certains endroits dans le sentier de l'espace boisé. Cette vue offre de magnifiques couchers de soleil en soirée et permet d'offrir un effet de perspective et de grandeur au boisé. Un tel endroit est aussi utile pour l'observation des oiseaux qui se déplacent dans la canopée du boisé.

L'espace au cœur du boisé offre un bon potentiel pour l'observation d'oiseaux avec différents lieux qui offrent un point de vue plus large dans le haut du talus. De nombreux oiseaux nicheurs fréquentent l'espace boisé en période de reproduction et des comportements territoriaux ont été observés dans cet espace. La paruline jaune (*Setophaga petechia*) a été observée à plusieurs reprises dans cet endroit. De plus, étant situé en milieu urbain dense, les oiseaux sont accoutumés à la présence humaine ce qui rend possible une observation spontanée d'oiseaux sauvages qui s'approchent d'assez près des humains contrairement à la plupart des lieux naturels propices à l'observation des oiseaux.

5.4.3 Espèces végétales inusitées

Un individu de micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*) est retrouvé spontanément au boisé. Il mesure moins de 5m de hauteur et croît entre plusieurs blocs de béton. Le micocoulier occidental est indigène au Québec et il est largement planté comme arbre de rue à Montréal. L'espèce faisait partie de la liste des plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, mais il n'est plus retrouvé sur cette liste qui a été modifiée pour la dernière fois en 2013 (MDDEFP, 2013).

La semence dont l'origine de cet individu a probablement été dispersée par un oiseau qui s'est nourri des fruits présents sur un arbre de rue mature.

Un individu de catalpa à feuilles cordées (*Catalpa speciosa*) de 5m de hauteur croît dans un interstice étroit parmi de gros blocs de béton et la plante produit des inflorescences et des fructifications au sommet de l'arbre. Le catalpa à feuilles cordées est exotique, originaire du sud des États-Unis et occasionnellement planté dans les jardins aménagés du voisinage du boisé pour son effet remarquable comme arbre mature. La présence du catalpa commun au Parc du Boisé-Jean-Milot est bien plus inusitée que celle du micocoulier occidental. Vraisemblablement, ce catalpa est d'origine spontanée qui pourrait être expliquée soit par les semences d'un arbre mature du voisinage qui se seraient établies, soit par un rejet de souche provenant de remblais ou de déchets déposés au boisé autrefois. Des espèces de catalpa sont connues comme étant exotiques naturalisées un peu plus au sud, en Ontario (VASCAN, 2010). Cet individu retrouvé au Parc du Boisé-Jean-Milot consisterait en la première occurrence documentée d'un catalpa naturalisé au Québec.

Une espèce végétale du genre des houx (*Ilex*) est abondante localement dans le sous-bois mi-ombragé de la peupleraie deltoïde à robinier faux-acacia. L'espèce ressemble morphologiquement au houx de Caroline (*Ilex caroliniana*), une espèce originaire du sud des États-Unis. Cette occurrence au Parc du Boisé-Jean-Milot correspond possiblement à la première occurrence d'une nouvelle espèce introduite pour le Québec, voire pour le Canada. La plante qui est certainement d'origine horticole se répand par semences et se maintient dans le boisé. Bien que cette espèce se maintienne bien dans le boisé depuis bien des années, elle ne semble pas adopter un comportement envahissant et nuisible à la biodiversité car elle ne nuit pas aux espèces indigènes et elle ne se répand que localement.

Considérant les conditions climatiques urbaines plus clémentes et la présence de jardins aménagés, il n'est pas surprenant de constater l'apparition de nouvelles espèces exotiques naturalisées à Montréal. Avec les changements climatiques à venir, de plus en plus d'espèces végétales horticoles d'origine exotique auront l'opportunité de s'échapper des jardins cultivés, puis de se maintenir et se propager dans les milieux naturels. L'identification juste de la plante demandera un travail plus exhaustif, étant donné son origine horticole et l'absence de documentation sur l'espèce dans toutes les flores du nord-est de l'Amérique du Nord.



Arbuste, rameaux et inflorescences du houx (Ilex sp.) retrouvé localement en sous-bois au cœur du boisé.

5.5 Espèces envahissantes

5.5.1 Nerprun cathartique

Plusieurs grands arbustes de nerprun cathartique sont retrouvés dans l'espace boisé. Le niveau d'envahissement de cet espace par le nerprun pourrait être caractérisé comme faible à modéré. L'espèce est présente à quelques endroits. Toutefois, il importe de surveiller la régénération de la canopée de cet espace. À cause d'un effet allélopathique, il n'y a que des semis de nerprun qui croissent autour des grands individus adultes. Il faut donc, s'assurer que la forêt ne tende pas à devenir une rhamnaie cathartique à long terme.



Semis de nerprun cathartique qui croissent au pied d'un grand individu mature.

5.5.2 Anthrisque des bois

L'espèce se retrouve dans l'entièreté du Parc du Boisé-Jean-Milot et est communément présente dans la majorité des espaces boisés sur l'île de Montréal. Étant donnée l'omniprésence de cette espèce au boisé, de sa grande production de graines et de sa tolérance à l'ombre il est peu raisonnable de chercher à contrôler son expansion. Effectués à l'échelle du boisé, l'arrachage intensif de plants ou le recouvrement du sol par une toile de plastique causeraient des perturbations au milieu qui risqueraient de favoriser l'établissement d'autres espèces végétales exotiques envahissantes. La lutte contre l'anthrisque sylvestre nuirait considérablement à la naturalisation du milieu et ne ferait sensiblement que déplacer le problème.



Anthriscue des bois qui recouvre le chemin d'un sentier suite à de fortes précipitations au mois de juin 2015. L'espèce est omniprésente au printemps lorsque les plants sont en fleurs. Au cours de l'été, lors de la fructification, les plants s'assèchent et différentes espèces occupent l'espace libéré dans le sous-bois.

5.5.3 Plantes lianescentes

Les plantes lianescentes qu'on voit au cœur du boisé, sont la vigne vierge à cinq folioles la vigne des rivages qui sont deux espèces indigènes. Ces deux espèces sont présentes à travers tout le Parc du Boisé-Jean-Milot. Ces espèces de plantes lianescentes peuvent croître autant horizontalement que verticalement ce qui fait qu'elles sont habituellement peu avantagées par les conditions climatiques en milieu tempéré. Les températures froides des hivers montréalais sont un élément limitant la diversité des espèces de plantes lianescentes. Or, en milieu urbain, les modifications du milieu apportées par l'homme créent des conditions particulières comparativement aux milieux naturels intègres. La fragmentation des habitats crée beaucoup d'habitats de lisière dans les espaces verts et naturels. Ces habitats de lisière qui reçoivent plus de lumière sont reconnus pour être propices à l'établissement de plantes pionnières, rudérales et exotiques. De plus, la densité et le nombre d'espaces pavés en milieu urbain cause la formation d'îlots de chaleur qui s'additionnent aux conditions retrouvées en milieux de lisière. Cet ensemble de conditions permet aux plantes lianescentes de prospérer en abondance dans les forêts urbaines qui présentent des conditions abiotiques telles qu'on les retrouve au Parc du Boisé-Jean-Milot (Brice et *al.*, 2014). L'abondance des vignes est une conséquence des conditions urbaines qui prévalent tout autour du boisé. Les vignes sont omniprésentes et présentent un comportement d'envahissement plus prononcé en lisière du boisé, dans les clairières et les lieux ouverts. Comme le boisé est dans un stade juvénile de la succession écologique, les espèces lianescentes sont aussi présentes dans les lieux plus ombragés et boisés. Dans ces endroits plus boisés, les espèces lianescentes ont un comportement qui est plus stable, leur croissance étant limitée par la disponibilité de la lumière. Les vignes

retrouvées au cœur du boisé recouvrent généralement les troncs dénudés des arbres, les chicots et le sol nu. Dans ce cas, ces plantes ne posent pas un problème à la santé des arbres ni à la biodiversité, mais contribuent plutôt à créer une biomasse, une source de nourriture et des habitats pour la faune. Il n'est pas nécessaire d'arracher les plantes lianescentes qui couvrent des surfaces inutilisées autrement par d'autres espèces. Par contre, il peut être pertinent de surveiller la croissance des plantes lianescentes dans les lieux ouverts, les clairières et les lisières du boisé. À ces endroits, les vignes peuvent nuire à la croissance de certains arbres et arbustes si aucune taille régulière de ces plantes n'est effectuée. À plus long terme, alors que la succession écologique va se stabiliser au Parc du Boisé-Jean-Milot, les plantes lianescentes auront moins d'opportunités d'envahissement et de nuisance aux arbres et arbustes. Ce type de plante continuera encore à jouer un rôle important dans l'écosystème.



Plantes lianescentes qui croissent sur les troncs dénudés des arbres au cœur du boisé.



Vigne vierge qui envahit tout l'espace disponible et recouvre les arbres et les arbustes en lisière du boisé.

6. Secteur de la rue Bélanger

6.1 Inventaire floristique

6.1.1 Friche à frêne rouge

Cette section d'une superficie de 0.5 hectare est occupée par une friche arbustive à frêne rouge d'une quinzaine d'années sur un sol graveleux pauvre très bien drainé. Dans la strate arborescente ne sont retrouvés que des frênes rouges de moins de 10m. La strate arbustive est plus diversifiée où l'on retrouve l'orme de Sibérie, le chèvrefeuille de Tartarie, le cerisier de Virginie, le sumac vinaigrier, le nerprun cathartique et le pommier commun (*Malus pumila*) qui sont quelques espèces retrouvées. La strate herbacée est dominée par les graminées comme le brome inerme (*Bromus inermis*) et le pâturin des prés. De nombreuses autres espèces herbacées latifoliées sont retrouvées dans ce milieu ouvert. La potentille de Norvège (*Potentilla norvegica*), la carotte sauvage (*Daucus carota*), la verge d'or haute, le laitron des champs (*Sonchus arvensis*), la vesce jargeau (*Vicia cracca*), la tanaïsie vulgaire (*Tanacetum vulgare*) et la luzerne lupuline (*Medicago lupulina*) sont quelques-unes des espèces herbacées latifoliées retrouvées.

6.1.2 Champ à graminées

Le champ à graminées est un lieu ouvert d'une superficie d'environ 0.2 hectare sur un sol graveleux bien drainé avec quelques grands peupliers deltoïdes isolés en périphérie. Des gaulis de peupliers faux-trembles (*Populus tremuloides*) et d'ormes de Sibérie sont éparés dans cette communauté. La strate herbacée est largement dominée par le brome inerme. D'autres espèces herbacées communes sont le pâturin des prés, la vesce jargeau et la tanaïsie vulgaire. Ce milieu est plutôt diversifié floristiquement et sa valeur faunique est intéressante, car les insectes et pollinisateurs y trouvent nourriture et refuge. Ces mêmes

insectes sont aussi une source de nourriture pour les oiseaux nicheurs du secteur. Un couple de cardinal rouge (*Cardinalis cardinalis*) nichait vraisemblablement dans le secteur à l'été 2015. Ces oiseaux étaient toujours présents dans ce secteur à chacune de nos visites dans le boisé. Les oiseaux apprécient les lieux ouverts pour chasser les insectes et défendre leur territoire en se perchent au sommet d'un des chicots ou arbre du milieu ouvert.

6.2 Données d'inventaire

Tableau 12. *Peuplements inventoriés dans le secteur de la rue Bélanger.*

Site #	Peuplement végétal	Type de peuplement	Date d'inventaire
1a	Champ à graminées	Friche herbacée	2015-06-17
1b	Friche à frêne rouge	Friche arbustive	2015-06-17
1c	Friche à frêne rouge	Friche arbustive	2015-06-17
1d	Friche à frêne rouge	Friche arbustive	2015-06-17

Tableau 13. *Données d'inventaire floristique aux points d'inventaire du secteur de la rue Bélanger.*

#site	1a	1b	1c	1d
Espèces (Code 6 lettres)				
Strate arborescente supérieure (10m et +)				
POPDEL	2			
Strate arborescente inférieure (5-10m)				
FRAPEN		2		+
GLETRI				+
POPDEL	1			
POPTRE	+			
ULMPUM	2			
Strate arbustive supérieure (1-5m)				
ACETAT	+			
FRAPEN	+	4	2	3
GLETRI			+	
LONTAT		+		+
MALPUM				+
PRUVIR		+		
RHACAT				+
RHUTYP	+	+		
ROSA SP				+
TILAME	+			
ULMPUM			2	
Strate arbustive inférieure (1m et -)				
ACENEG			+	+
ACESAC				+
COTLUC				+

CRASP				+
FRAALN	+			+
FRAPEN		2		3
LONTAT		+		+
PARQUI	+		+	+
PRUVIR	+	+		+
QUEMAC	+			
RHACAT	+		+	+
RHUTYP		+		
ROSA SP			+	
ULMAME				+
ULMPUM	+		1	+
VIBTRI				
VITRIP	+		+	+
Plantes graminoides				
BROINE	5	5	1	
ELYREP			1	
PHLPRA			+	+
POAPRA	2	+	3	5
Herbacées latifoliées				
ALLPET				
ANTSYL	+	+		+
ARCMIN				+
ARTVUL	+	+		+
CICINT			+	
CIRVUL			+	
DAUCAR	+	+	+	+
ERIANN			+	
LITOFF				+
LYTSAL			+	
MEDLUP	+		+	
MEDSAT	+			+
MELALB			+	
POTNOR	+		1	+
POTREC				+
SOLALT	+	+		+
SONARV	+		+	+
STEGRA				+
SYMLAN				+

SYMOFF	+			
TANVUL	1	+		+
TAROFF	+			+
TRAPRA			+	1
TRIREP				+
VALOFF				1
VICCRA	1	+	+	+

Tableau 14. *Caractéristiques biophysiques déterminées aux points d'inventaire du secteur du cœur du boisé.*

Site #	Mousses	Pierrosité	Drainage	Pente (°)	Orientation pente
1a	+	+	Très bien drainé	3	O-NO
1b	+	0	Bien drainé	3	NO
1c	+	+	Très bien drainé	7	S-O
1d	+	+	Très bien drainé	3	O

6.3 État de santé des arbres et recommandations

Tous les frênes rouges de cette section subissent les dommages causés par l'agrile du frêne. Le tronc principal des individus est attaqué et mort, des trous creusés par les insectes sont visibles sur les troncs. Les individus attaqués produisent généralement des rejets de souche. Ces dommages ont lieu dans la section du boisé où, visiblement, le sol est pauvre et la végétation éprouve de la difficulté à s'établir. Les chicots sont un élément importants des milieux ouverts et naturels. Ils servent de perchoirs aux oiseaux qui peuvent défendre leur territoire ou surveiller les prédateurs. De nombreux jaseurs des cèdres (*Bombycilla cedrorum*) étaient présents sur ces perchoirs lors de l'inventaire réalisé le 17 juin 2015. Avec le temps, les insectes s'installent dans le bois mort et les organismes décomposeurs recyclent cette matière pour la rendre disponible aux autres organismes qui composent l'écosystème. Les insectes retrouvés dans le bois mort servent de nourriture à tous les oiseaux nicheurs insectivores retrouvés dans le boisé. Les pics peuvent creuser des cavités dans le bois mort et ces cavités peuvent ensuite servir de lieu de nidification à d'autres espèces comme l'hirondelle bicolore (*Tachycineta bicolor*), la mésange à tête noire (*Poecile atricapillus*) et le merlebleu de l'Est (*Sialia sialis*).

Dans le but de maintenir les processus écologiques naturels, les chicots et arbres morts qui ne présentent pas de risque à la sécurité devraient être maintenus tels qu'ils le sont actuellement. Toutefois, si des interventions de nettoyage des chicots venaient inévitablement à voir lieu, il importe de maintenir la matière organique existante à l'intérieur du boisé. Le bois mort devrait être sécuritairement disposé sur place ou ailleurs dans le boisé de façon à maintenir les processus de décomposition et de recyclage des nutriments qui ont lieu en milieu naturel. Il est acceptable que le bois mort soit déchiqueté

et réutilisé ailleurs dans le boisé, mais il est toujours souhaitable de conserver quelques chicots qui sont utiles à la faune et qui sont très rares à proximité des lieux aménagés par l'homme. Le passage de machinerie lourde dans ce secteur où la succession végétale est lente et vulnérable engendrerait de lourdes cicatrices qui prendraient du temps à s'en remettre naturellement. La machinerie lourde endommagerait la strate arbustive et herbacée diversifiée, ainsi que les couches supérieures de sol qui supportent le plus les organismes vivants du milieu.



Jeune frênaie rouge ravagée par l'agrile du frêne vue de la rue Bélanger. Des individus d'autres espèces arborescentes, ainsi qu'une végétation arbustive et herbacée développée et en santé sont visibles sur cette photo. Des interventions majeures de coupe d'arbres morts impliquant de la machinerie viendraient nuire aux processus de naturalisation en cours.

Des jeunes plants de nerprun bourdaine (*Frangula alnus*) sont retrouvés dans cette zone, plus particulièrement à la lisière entre le secteur de la rue Bélanger et le secteur du cœur du boisé. Cette espèce exotique envahissante est apparentée au nerprun cathartique et utilise les mêmes stratégies de propagation que celui-ci. En milieux périurbains, le nerprun bourdaine est envahissant dans les milieux boisés et les milieux humides. Toutefois, dans la région du grand Montréal, le nerprun bourdaine est moins envahissant dans les boisés urbains que le nerprun cathartique qui est beaucoup plus problématique. Au Parc du Boisé-Jean-Milot, le nerprun bourdaine est occasionnel et peu envahissant comparativement à d'autres espèces végétales exotiques. Malgré sa présence limitée, il est pertinent de contrôler la propagation de cette espèce en éliminant les plants retrouvés de façon à éviter un envahissement à plus grande échelle qui serait problématique à la biodiversité du boisé à plus long terme.

7. Autres sections du boisé

Ces autres sections du boisé ne font actuellement pas l'objet de projets ou d'interventions au Parc du Boisé-Jean-Milot et n'ont pas été inventoriées à partir de points d'inventaire. Ces autres sections font partie intégrante du site du Parc du Boisé-Jean-Milot et les espèces différentes retrouvées seulement dans ces sections ont été comptabilisées dans la totalité des espèces retrouvées au boisé (voir section 10). En vue de proposer des recommandations plus générales sur le Parc du Boisé-Jean-Milot, ces autres sections du boisé sont présentées brièvement quant à la nature générale des lieux.

7.1 Secteur 2

Cette section longe l'arrière des habitations de la rue Jean-Milot. Ce milieu ouvert est une prolongation de la végétation retrouvée en zone 1 et plus particulièrement du point d'inventaire 1a. C'est le seul endroit du boisé où l'on retrouve de grands peupliers faux-trembles. Des plantations d'arbres et arbustes de diverses essences ont été effectuées dans cette section au cours des dernières années. Une vaste zone d'herbe à puce est retrouvée aussi, tel que discuté dans la section 3.3.2 sur les occurrences d'herbe à puce. Une dépression humide locale est aussi présente, tel que discuté dans la section 4.3.4. Le moqueur chat et le cardinal rouge sont bien présents dans ce secteur. Il importe de surveiller le comportement d'entretien des résidents à la frontière du parc. En effet, il semble que l'espace à la frontière du boisé de certains terrains privés soit tondu par des résidents de ces terrains. Des végétaux horticoles sont aussi plantés à ces endroits.



Espace de champ tondu par un résident d'une propriété de la rue Jean-Milot dont la cour arrière est adjacente au Parc du Boisé-Jean-Milot.

7.2 Secteur 3

La section 3 est délimitée par la rue Jean-Milot à l'est et le haut de la pente du talus à l'ouest. Cette section fait l'objet d'un entretien régulier de la surface gazonnée qui est fauchée régulièrement. Des plantations d'arbres ont été réalisées dans les années passées. Malgré un entretien et des interventions typiques des parcs urbains aménagés, la composition spécifique de l'espace gazonné est plus riche et diversifiée que celle d'une pelouse traditionnelle retrouvée autour des lieux habités et dans les espaces récréatifs. Dû à la localisation et la composition du secteur, cette section constitue une zone tampon au Parc du Boisé-Jean-Milot, tant sur les aspects humains qu'écologiques. Des passages piétonniers spontanés sur l'espace gazonné sont présents et utilisés par les usagers. Un aménagement délimité de sentiers recouverts de gravier ou de paillis pourrait mieux délimiter cette zone comme lieu de passage par les usagers et peut-être inciter davantage de citoyens à emprunter ces chemins dans leurs habitudes.

7.3 Secteur 9

Ce milieu ouvert avec une diversité de plantes herbacées est structurellement similaire au champ à graminées et autres herbacées de la section 4. L'endroit offre un haut potentiel pour les plantes médicinales, les insectes pollinisateurs et le paysage bucolique champêtre. La zone est très venteuse comme elle suit le haut de la pente du talus qui commence à prendre forme dans cette section. Des plantations d'arbres de bon calibre ont été effectuées dans cette zone durant les dernières années. Dans les zones les plus venteuses, les plantations éprouvent visiblement une vulnérabilité face aux vents d'ouest dominants. La proximité du lieu avec les espaces commerciaux et l'entrée officielle du boisé font que l'endroit est aussi vulnérable aux perturbations humaines. Des déchets y sont régulièrement retrouvés et les plantes présentes sont plus vulnérables au vandalisme ou à la récolte.

7.4 Secteur 10

Cette section inclut l'entrée officielle aménagée au coin des rues Langelier et Bélanger, ainsi que la lisière au bas du talus allant de l'entrée officielle jusqu'au début de terrain adjacent à Brault & Martineau. La gestion des déchets est très problématique dans ce secteur où les déchets de consommation sont emportés par le vent à partir des centres commerciaux environnants. Une haie de saules (*Salix miyabeana*) a été plantée il y a une dizaine d'années à partir de boutures et permet de créer un écran visuel, en plus de freiner la force des vents dominants qui emportent les déchets. La végétation limitrophe de cette section inclut des espèces de plantes typiques des milieux très perturbés et qui sont peu retrouvées ailleurs au Parc du Boisé-Jean-Milot. La petite herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia*) est régulièrement retrouvée en bordure de ce secteur. Un arrachage annuel

hâtif vers la fin juillet lors d'une activité d'animation publique permettrait de contrôler la présence de cette plante qui nuit à la santé d'une bonne partie de la population, en plus d'offrir une grande crédibilité face aux citoyens du quartier.



Plants de petite herbe à poux sur espace perturbé en bordure d'un espace pavé asphalté.

7.5 Secteur adjacent à Brault & Martineau

Ce secteur de 1,2 hectare adjacent à Brault & Martineau est un terrain vague privé où on retrouve une vaste friche herbacée et quelques arbustes et jeunes arbres dans l'endroit le plus au sud du secteur. Ce secteur est complémentaire au Parc du Boisé-Jean-Milot, car de nombreuses espèces différentes ont été identifiées à cet endroit. Le milieu est propice à l'établissement et au maintien d'espèces de milieux ouverts comme l'asclépiade commune (*Asclepias syriaca*) qui tend à disparaître lors de la succession naturelle d'un milieu naturalisée. Ce milieu sert aussi de zone tampon utile à la biodiversité au Parc du Boisé-Jean-Milot, tout en contribuant à réduire l'effet d'îlots de chaleur dans le quartier. Il est acceptable que les propriétaires du terrain fauchent le terrain annuellement ou bi-annuellement, étant donné que la friche herbacée contribue à maintenir des habitats diversifiés à la faune et la flore retrouvés au boisé. Au minimum, une entente d'entretien

ou de maintien de la nature actuelle du terrain avec les propriétaires concernés serait très souhaitable pour le maintien de la biodiversité du Parc du Boisé-Jean-Milot, ainsi que pour la qualité de vie des citoyens du quartier.

8. État et succession écologique

8.1 Délimitation des zones de végétation au Parc du Boisé-Jean-Milot.

Les patrons de végétation et les processus écologiques observés au Parc du Boisé-Jean-Milot sont typiques des écosystèmes émergents ou nouveaux écosystèmes. De tels écosystèmes ont des combinaisons d'espèces et des abondances relatives qui n'ont pas de précédent dans un biome donné (Hobbs et *al.*, 2006). Premièrement, l'effet de nouveauté caractérise ces écosystèmes, où de nouvelles combinaisons d'espèces ont le potentiel d'engendrer des changements dans le fonctionnement de l'écosystème. Deuxièmement, les écosystèmes émergents sont le résultat volontaire ou involontaire de l'action humaine, sans toutefois dépendre d'interventions humaines pour se maintenir. Les écosystèmes émergents résultent donc d'un changement des conditions biotiques en réponse aux nouvelles conditions abiotiques et biotiques causées par les humains. La valeur d'un écosystème émergent peut être évaluée de différentes façons, selon sa capacité à tendre vers une stabilité, sa résilience, son équilibre énergétique, sa capacité à offrir des biens et services écologiques ou pour son potentiel d'engagement individuel et social (Hobbs et *al.*, 2009).

La naturalisation des lieux suite aux perturbations humaines passées et actuelles au site du Parc du Boisé-Jean-Milot occasionne des conditions propices à l'établissement d'un écosystème émergent. Le taux d'espèces exotiques est élevé et celles-ci jouent un rôle avec l'ensemble des organismes retrouvés au boisé. L'assemblage des espèces retrouvées et les relations qu'elles entretiennent ne sont typiques d'aucun écosystème naturel connu en milieu tempéré. La variété des zones de végétation délimitées à partir des résultats de l'inventaire de végétation démontre les assemblages inhabituels d'espèces retrouvées. Il

est encore trop tôt dans le phénomène de naturalisation du Parc du Boisé-Jean-Milot pour prédire précisément l'évolution du patron de végétation à long terme, mais on constate que les peuplements végétaux tendent vers une stabilité de plus en plus grande. Il est raisonnable de croire qu'une résilience existe dans l'écosystème au Parc du Boisé-Jean-Milot. Par exemple, dans la frênaie rouge du secteur de la rue Bélanger, la strate arbustive et herbacée est peu affectée par le fait que les frênes sont ravagés par l'agrile du frêne. Les espèces arbustives pourraient même profiter de ce changement d'habitat et développer un autre type d'habitat au boisé. Avec la présence d'une diversité de végétaux, d'insectes, d'oiseaux et d'autres organismes spontanés au boisé, il y a présence d'un équilibre énergétique dans l'écosystème. De plus, le Parc du Boisé-Jean-Milot n'a plus à faire ses preuves quant à démontrer son importance pour promouvoir un engagement individuel et social.



Figure 7. Délimitation des zones de végétation retrouvées au Parc du Boisé-Jean-Milot à l'été 2015.

Parmi les neuf types de peuplements déterminés, il est possible de voir la végétation du boisé en trois grands types d'habitats; l'espace boisé, l'espace de champ et le marais. En ayant des caractéristiques différentes, ces habitats impliquent différents types de succession écologique.

8.2 Espace boisé

Le Parc du Boisé-Jean-Milot est un milieu qui soutient un assemblage spécifique typique des écosystèmes émergents. La communauté végétale est toujours jeune et typique des milieux de début de succession. Depuis l'étude écologique de 2004, plusieurs changements sont visibles dans la végétation observée. L'aire occupée par l'espace boisé s'est étendue et inclut des surfaces qui étaient occupées par des espèces herbacées de milieux ouverts. La propagation des colonies de sumac vinaigrier dans les friches arbustives explique en partie cette extension de la surface boisée. Les espèces herbacées retrouvées dans les friches arbustives à sumac vinaigrier démontrent bien cette transition qui se fait entre les espèces héliophiles et les espèces plus tolérantes à l'ombre.

La composition spécifique et l'abondance des espèces arborescentes a relativement peu changée au boisé à l'exception de certaines espèces découvertes qui ne comportent que quelques individus isolés. Comme seulement une dizaine d'années ont passé depuis le premier inventaire complet de la végétation du parc boisé, il n'y a pas de grands changements observables quant à la nature des espèces qui composent les strates arborescentes et arbustives. Cependant, la canopée de l'espace boisé laisse de moins en moins pénétrer la lumière du soleil vers le sous-bois, ce qui risque à plus long terme d'influencer le type d'espèces ligneuses dans la strate des semis. Les espèces herbacées qui

composent le sous-bois sont peu diversifiées là où l'anthesis des bois et l'alliaire officinale, des espèces tolérantes à la mi-ombre, sont abondantes.

8.3 Espace de champ

En 2004, la composition et l'abondance des espèces dans les friches herbacées témoignaient le jeune âge de ces lieux en friche. Par exemple, la petite herbe à poux et le mélilot blanc (*Melilotus albus*) et le linaria vulgaire (*Linaria vulgaris*), des espèces qui affectionnent les lieux perturbés, étaient retrouvées sporadiquement dans plusieurs zones, alors qu'elles sont rares aujourd'hui. L'amarante à racine rouge (*Amaranthus retroflexus*) était commune en 2004, alors qu'en 2015, un seul individu été retrouvé croissant dans une zone défrichée pour effectuer des plantations. On note aussi que les espèces herbacées vivaces et rhizomateuses sont plus abondantes. Par exemple, l'anthesis des bois, la consoude officinale et l'alpiste roseau sont des espèces dominantes actuellement. Les espèces annuelles sont peu abondantes et souvent limitées aux endroits limitrophes et plus perturbés du boisé.

8.4 Marais

Le marais retrouvé au site du ruisseau Molson qui coulait autrefois sur Montréal est principalement composé d'espèces herbacées graminoides et de grands saules en bordure. Les saules se sont établis dans ce milieu autrefois principalement ouvert et dénudé de végétation. L'accumulation d'eau causée par la topographie du milieu fournit les conditions nécessaires au développement de ces grands saules fragiles. Le roseau commun aurait probablement colonisé le site par propagation végétative et ont été apportés sur le site par les différents remblais ou dépôts. Le roseau commun trouve dans le marais les

conditions nécessaires à son maintien et son expansion. Ce milieu humide a subi de fortes pressions par les perturbations humaines depuis les dernières décennies. De nombreux déchets volumineux et potentiellement toxiques ont été déposés, puis des feux criminels ont déjà eu lieu au marais. Il est donc peu probable que la végétation indigène qui se trouvait potentiellement au milieu humide subsiste à long terme face à de telles pressions. Le roseau commun se serait donc établi et répandu de façon opportuniste face à toutes ces perturbations. Grâce à sa forte compétitivité, à sa tolérance à des conditions difficiles et à l'absence de prédateurs naturels, le roseau commun devrait se maintenir au marais Molson à long terme. Sa présence au marais ne doit pas être perçue trop négativement, parce que le roseau possède d'excellentes propriétés de filtration des sols et des eaux (Lee & Scholz, 2007). À long terme, s'il n'y a pas d'autres perturbations et dépôts de déchets au marais, les lieux devraient s'assainir naturellement et graduellement. Comme il était mentionné dans la section 4.6, avec la mort de grands saules, le milieu deviendrait plus ensoleillé ce qui favoriserait l'expansion du roseau commun dans des zones qui ne sont pas humides.

8.5 Services écologiques

Le concept de services écologiques et ceux offerts par les milieux humides ont été discutés à la section 4.5. Il est question ici des services écologiques globaux au Parc du Boisé-Jean-Milot.

8.5.1 Services de régulation

Localisé à proximité de vastes îlots de chaleur à Montréal, le Parc du Boisé-Jean-Milot joue un rôle primordial dans la régulation du climat, particulièrement en été. Il suffit d'une simple marche au boisé en période de canicule pour constater qu'il est bien plus confortable de marcher au boisé, même dans les espaces de champ plutôt que dans les

stationnements des environs qui sont pavés d'asphalte. Le boisé sert donc de zone tampon climatique pour les habitations des rues environnantes. Étant localisé à proximité de grands boulevards et artères routières, le boisé joue un rôle important pour la purification de l'air par les végétaux lors de la photosynthèse.

Le Parc du Boisé-Jean-Milot fournit aussi une diversité d'habitats, dont le boisé, le champ et le marais sur une superficie limitée de 6.6 hectares, ce qui soutient une grande biodiversité. Les processus écologiques qui ont lieu permettent d'entretenir les cycles naturels de l'eau et des éléments nutritifs. La végétation retrouvée contribue aussi à la formation et à la rétention des sols en limitant l'érosion.

La pollinisation est un important service écologique rendu par les espaces de champ. En effet, une grande diversité de plantes herbacées fleurissent à différents moments de l'année et fournissent une nourriture abondante aux abeilles et autres pollinisateurs sauvages. Les abeilles et pollinisateurs sauvages sont indispensables à la production de semences des plantes ornementales et potagères des jardins environnants. Les espaces de champ contribuent aussi à offrir des habitats à tous ces pollinisateurs.

D'une optique plus globale, le Parc du Boisé-Jean-Milot est un espace pertinent pour favoriser la connectivité des milieux verts à Montréal. Avec une plus grande connectivité, une plus grande diversité de plantes et d'animaux peuvent se propager dans l'éco-corridor qui comprend aussi le Cimetière Le Repos Saint-François d'Assise et le Parc Félix-Leclerc.

8.5.2 Services d'approvisionnement

Bien que les services d'approvisionnement ne sont pas permis et encouragés au Parc du Boisé-Jean-Milot, ils existent tout de même. Des plantes comestibles et

médicinales existent au boisé, il n'y a qu'à penser aux récoltes de feuilles de vigne. Les plantes du champ ont aussi un potentiel pour les arrangements floraux.

8.5.3 Services ontogéniques

Tout comme au marais Molson, la diversité des organismes présents favorise le développement du système immunitaire de l'individu. Le boisé permet aussi à l'individu de vivre diverses émotions et expériences bénéfiques à l'épanouissement personnel. De par sa localisation géographique, le Parc du Boisé-Jean-Milot est très approprié pour combler le déficit nature chez la population.

8.5.4 Services socioculturels

Le Comité de Surveillance Louis-Riel travaille depuis des années au Parc du Boisé-Jean-Milot avec la population quant à l'éducation relative à l'environnement et à la biodiversité. Un espace boisé naturel en milieu urbain apporte une grande valeur esthétique au milieu, un point spécialement important avec l'ampleur des zones commerciales environnantes. Le boisé est souvent utilisé par des résidents des environs pour différentes activités récréatives, comme la marche, la course, la promenade de chiens et le vélo. On peut même dire que le boisé est un lieu d'inspiration et de ressourcement, par exemple, il y a des professionnels qui vont se promener au Parc du Boisé-Jean-Milot durant les jours de semaine.

9. Recommandations générales au Parc du Boisé-Jean-Milot

- Conserver les chicots lorsque ceux-ci ne posent pas de risque à la sécurité.
- Conserver à l'intérieur du boisé le bois mort et la matière organique qui proviennent du boisé.
- Conserver la diversité des milieux présents au boisé : le champ, la forêt et le marais.
- Limiter l'établissement d'espèces végétales ligneuses dans les champs.
- Maintenir la nature actuelle de friche herbacée du terrain adjacent à Brault & Martineau et au Parc du Boisé-Jean-Milot.
- Planter exclusivement des espèces végétales indigènes.
- Installer des nichoirs à mésange à tête noire dans les milieux forestiers ou des nichoirs à hirondelle bicolore ou merlebleu de l'Est dans les milieux ouverts.
- Contrôler l'expansion des colonies de roseau commun.
- Contrôler l'abondance de semis de nerprun cathartique dans les milieux boisés.
- Limiter l'érosion dans la pente du talus.
- Tolérer la présence des plantes lianescentes dans les milieux forestiers ombragés.
- Remplacer tous les individus d'espèces exotiques envahissantes éliminés par des plantations d'espèces végétales indigènes structurellement similaires.
- Maintenir la nature actuelle du Marais Molson.
- Bloquer l'accès aux sentiers anarchiques créés par des usagers du boisé.
- Organiser des activités éducatives d'identification de petite herbe à poux et d'herbe à puce.
- Arracher les plants de petite herbe à poux lorsque présents et limiter les habitats propices à l'établissement de ces plantes.

10. Inventaire total des espèces végétales

Tableau 15. Liste totale des espèces végétales vasculaires recensées au Parc du Boisé-Jean-Milot en 2015.

Code d'espèce à 6 lettres	Nom scientifique	Nom français	Spécimen d'herbier récolté?
Espèces arborescentes			
ACENEG	<i>Acer negundo</i>	érable à Giguère	Oui
ACEPLA	<i>Acer platanoides</i>	érable de Norvège	Oui
CATSPE	<i>Catalpa speciosa</i>	catalpa à feuilles cordées	Oui
CELOCC	<i>Celtis occidentalis</i>	micocoulier commun	Oui
CRASP	<i>Crataegus</i> sp.	aubépine	Oui
FRAPEN	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	frêne rouge	Oui
GLETRI	<i>Gleditsia triacanthos</i>	févier épineux	Oui
MORALB	<i>Morus alba</i>	mûrier blanc	Oui
POPDEL	<i>Populus deltoides</i>	peuplier deltoïde	Oui
POPTRE	<i>Populus tremuloides</i>	peuplier faux-tremble	Oui
PRUSP	<i>Prunus</i> sp.	prunier	Non
ROBPSE	<i>Robinia pseudoacacia</i>	robinier faux-acacia	Oui
SALFRA	<i>Salix ×fragilis</i>	saule fragile	Oui
ULMAME	<i>Ulmus americana</i>	orme d'Amérique	Oui
ULMPUM	<i>Ulmus pumila</i>	orme de Sibérie	Oui
Espèces arborescentes cultivées			
ABIBAL	<i>Abies balsamea</i>	sapin baumier	N/A
ACERUB	<i>Acer rubrum</i>	érable rouge	N/A
ACESAC	<i>Acer saccharum</i>	érable à sucre	N/A
ACESAR	<i>Acer saccharinum</i>	érable argenté	N/A
BETALL	<i>Betula alleghaniensis</i>	bouleau jaune	N/A
BETPOP	<i>Betula populifolia</i>	bouleau gris	N/A
JUGCIN	<i>Juglans cinerea</i>	noyer cendré	N/A
LARLAR	<i>Larix laricina</i>	mélèze laricin	N/A
PICGLA	<i>Picea glauca</i>	épinette blanche	N/A
PINRES	<i>Pinus resinosa</i>	pin rouge	N/A
QUEMAC	<i>Quercus macrocarpa</i>	chêne à gros fruits	N/A
QUERUB	<i>Quercus rubra</i>	chêne rouge	N/A
SORAUC	<i>Sorbus aucuparia</i>	sorbier des oiseleurs	N/A
TILAME	<i>Tilia americana</i>	tilleul d'Amérique	N/A
Espèces arbustives			
ACETAT	<i>Acer tataricum</i> subsp. <i>ginnala</i>	érable ginnala	Oui

CORSTO	<i>Cornus stolonifera</i>	cornouiller stolonifère	Oui
COTLUC	<i>Cotoneaster lucidus</i>	cotonéaster à feuilles aiguës	Oui
DIELON	<i>Diervilla lonicera</i>	dierville chèvrefeuille	Oui
ELAANG	<i>Elaeagnus angustifolia</i>	olivier de Bohême	Oui
FRAALN	<i>Frangula alnus</i>	nerprun bourdaine	Oui
ILESP	<i>Ilex</i> sp.	houx	Oui
LIGVUL	<i>Ligustrum vulgare</i>	troène commun	Oui
LONTAT	<i>Lonicera tatarica</i>	chèvrefeuille de Tartarie	Oui
MALPUM	<i>Malus pumila</i>	pommier commun	Oui
PARQUI	<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	vigne vierge à cinq folioles	Oui
PRUVIR	<i>Prunus virginiana</i>	cerisier de Virginie	Oui
RHACAT	<i>Rhamnus cathartica</i>	nerprun cathartique	Oui
RHUTYP	<i>Rhus typhina</i>	sumac vinaigrier	Oui
RIBAME	<i>Ribes americanum</i>	gadellier d'Amérique	Oui
ROSRUB	<i>Rosa rubiginosa</i>	rosier égléantier	Oui
ROSRUG	<i>Rosa rugosa</i>	rosier rugueux	Oui
ROSSP	<i>Rosa</i> sp.	rosier	Oui
RUBIDA	<i>Rubus idaeus</i>	framboisier rouge	Oui
RUBOCC	<i>Rubus occidentalis</i>	framboisier noir	Oui
RUBODO	<i>Rubus odoratus</i>	ronce odorante	Oui
SALINT	<i>Salix interior</i>	saule de l'intérieur	Oui
SAMCAN	<i>Sambucus canadensis</i>	sureau blanc	Oui
SYRVUL	<i>Syringa vulgaris</i>	lilas commun	Oui
TOXRAD	<i>Toxicodendron radicans</i>	herbe à puce	Oui
VIBLAN	<i>Virburnum lantana</i>	viorne mancienne	Oui
VIBTRI	<i>Viburnum opulus</i> subsp. <i>trilobum</i> var. <i>americanum</i>	viorne trilobée	Oui
VITRIP	<i>Vitis riparia</i>	vigne des rivages	Oui
Espèces arbustives cultivées			
AMECAN	<i>Amelanchier canadensis</i>	amélanchier du Canada	N/A
CRACRU	<i>Crataegus crus-gali</i>	aubépine ergot-de-coq	N/A
JUNCOM	<i>Juniperus communis</i>	genévrier commun	N/A
JUNHOR	<i>Juniperus horizontalis</i>	genévrier horizontal	N/A
PHYOPU	<i>Physocarpus opulifolius</i>	physocarpe à feuilles d'obier	N/A
SALMIY	<i>Salix miyabeana</i>	saule miabeana	
VIRLEN	<i>Viburnum lentago</i>	viorne flexible	N/A
Fougères et plantes alliées			
EQUARV	<i>Equisetum arvense</i>	prêle des champs	Oui

Fougères cultivées			
MATSTR	<i>Matteuccia struthiopteris</i> var. <i>pennsylvanica</i>	matteucie fougère-à-l'autruche d'Amérique	N/A
ONOSEN	<i>Onoclea sensibilis</i>	onoclée sensible	N/A
Plantes graminoides			
AGRGIG	<i>Agrostis gigantea</i>	agrostide blanche	Oui
BROINE	<i>Bromus inermis</i>	brome inerme	Oui
CAXBLA	<i>Carex blanda</i>	carex lisse	Oui
CAXPRO	<i>Carex projecta</i>	carex à bec étalé	Oui
CAXSP	<i>Carex</i> sp.	carex	Non
CAXVUL	<i>Carex vulpinoidea</i>	carex vulpinoïde	Oui
DACGLO	<i>Dactylis glomerata</i>	dactyle pelotonné	Oui
DIGSAN	<i>Digitaria sanguinalis</i>	digitaire sanguine	Oui
ELYREP	<i>Elymus repens</i>	chiendent commun	Oui
FESRUB	<i>Festuca rubra</i>	fétuque rouge	Oui
HORJUB	<i>Hordeum jubatum</i>	orge queue-d'écureuil	Oui
JUNTEN	<i>Juncus tenuis</i>	jonc grêle	Oui
JUNEFF	<i>Juncus effusus</i>	jonc épars	Oui
LOLARU	<i>Lolium arundinaceum</i>	fétuque élevée	Oui
MUHMEX	<i>Muhlenbergia mexicana</i>	Muhlenbergie du Mexique	Oui
PANCAP	<i>Panicum capillare</i>	panic capillaire	Oui
PHAARU	<i>Phalaris arundinacea</i>	alpiste roseau	Oui
PHLPRA	<i>Phleum pratense</i>	fléole des prés	Oui
PHRAUS	<i>Phragmites australis</i> subsp. <i>australis</i>	roseau commun	Oui
POAALS	<i>Poa alsodes</i>	pâturin des bosquets	Oui
POACOM	<i>Poa compressa</i>	pâturin comprimé	Oui
POANEM	<i>Poa nemoralis</i>	pâturin des bois	Non
POAPRA	<i>Poa pratensis</i>	pâturin des prés	Oui
SCIATR	<i>Scirpus atrovirens</i>	scirpe noirâtre	Oui
SETPUM	<i>Setaria pumila</i> subsp. <i>pumila</i>	sétaire glauque	Oui
SETVIR	<i>Setaria viridis</i>	sétaire verte	Oui
Plantes herbacées			
ACHMIL	<i>Achillea millefolium</i>	achillée millefeuille	Oui
ALLPET	<i>Alliaria petiolata</i>	alliaire officinale	Oui
ALLSCH	<i>Allium schoenoprasum</i>	ciboulette commune	Oui
AMARET	<i>Amaranthus retroflexus</i>	amarante à racine rouge	Oui
AMBART	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	petite herbe à poux	Oui
ANTSYL	<i>Anthriscus sylvetris</i>	anthrisque des bois	Oui
ARCLAP	<i>Arctium lappa</i>	grande bardane	Oui

Étude floristique et écologique au Parc du Boisé-Jean-Milot

ARCMIN	<i>Arctium minus</i>	petite bardane	Oui
ARTVUL	<i>Artemisia vulgaris</i>	armoise vulgaire	Oui
ASCSYR	<i>Asclepias syriaca</i>	asclépiade commune	Oui
ATRPAT	<i>Atriplex patula</i>	arroche étalée	Oui
BIDFRO	<i>Bidens frondosa</i>	bident feuillu	Non
BRAOLE	<i>Brassica oleracea</i>	chou potager	Oui
CALSEP	<i>Calystegia sepium</i>	liseron des haies	Oui
CAPBUR	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	bourse-à-pasteur	Oui
CARNUT	<i>Carduus nutans</i>	chardon penché	Oui
CHEMAJ	<i>Chelidonium majus</i>	grande chélidoine	Oui
CICINT	<i>Cichorium intybus</i>	chicorée sauvage	Oui
CIRARV	<i>Cirsium arvense</i>	chardon des champs	Oui
CIRCAN	<i>Circaea canadensis</i>	circée du Canada	Oui
CIRVUL	<i>Cirsium vulgare</i>	chardon vulgaire	Oui
CONARV	<i>Convolvulus arvensis</i>	liseron des champs	Oui
CUSCAM	<i>Cuscuta campestris</i>	cuscutte des champs	Oui
CYNLOU	<i>Cynanchum louiseae</i>	dompte-venin noir	Oui
CYNOFF	<i>Cynoglossum officinale</i>	cynoglosse officinale	Oui
DAUCAR	<i>Daucus carota</i>	carotte sauvage	Oui
ECHVUL	<i>Echium vulgare</i>	vipérine commune	Oui
EPIHIR	<i>Epilobium hirsutum</i>	épilobe hirsute	Oui
ERIANN	<i>Erigeron annuus</i>	vergerette annuelle	Oui
ERICAN	<i>Erigeron canadensis</i>	vergerette du Canada	Oui
ERUGAL	<i>Erucastrum gallicum</i>	moutarde des chiens	Oui
ERYCHE	<i>Erysimum cheiranthoides</i>	vélar fausse-girolée	Oui
EUPVIR	<i>Euphorbia virgata</i>	euphorbe de Tommasini	Non
EUTGRA	<i>Euthamia graminifolia</i>	verge d'or à feuilles de graminée	Oui
FALSCA	<i>Fallopia scandens</i>	renouée grimpante	Oui
FRAVIR	<i>Fragaria virginiana</i>	fraisier des champs	Oui
GALMOL	<i>Galium mollugo</i>	gaillet mollugine	Oui
GALTRE	<i>Galeopsis tetrahit</i>	galéopside à tige carrée	Oui
GEUALE	<i>Geum aleppicum</i>	benoîte d'Alep	Oui
GEUCAN	<i>Geum canadense</i>	benoîte du Canada	Oui
GLEHED	<i>Glechoma hederacea</i>	lierre terrestre	Non
HELTUB	<i>Helianthus tuberosus</i>	topinambour	Non
HUMLUP	<i>Humulus lupulus</i>	houblon commun	Oui
HYPPER	<i>Hypericum perforatum</i>	millepertuis commun	Oui
LACSER	<i>Lactuca serriola</i>	laitue scariole	Oui
LATLAT	<i>Lathyrus latifolius</i>	gesse à feuilles larges	Oui

Étude floristique et écologique au Parc du Boisé-Jean-Milot

LEOCAR	<i>Leonurus cardiaca</i>	agripaume cardiaque	Oui
LEUVUL	<i>Leucanthemum vulgare</i>	marguerite blanche	Oui
LINVUL	<i>Linaria vulgaris</i>	linaire vulgaire	Non
LITOFF	<i>Lithospermum officinale</i>	grémil officinal	Oui
LOTCOR	<i>Lotus corniculatus</i>	lotier corniculé	Oui
LYSCIL	<i>Lysimachia ciliata</i>	lysimaque ciliée	Oui
LYTSAL	<i>Lythrum salicaria</i>	salicaire commune	Oui
MATDIS	<i>Matricaria discoidea</i>	matricaire odorante	Non
MEDLUP	<i>Medicago lupulina</i>	luzerne lupuline	Oui
MEDSAT	<i>Medicago sativa</i>	luzerne cultivée	Oui
MELALB	<i>Melilotus albus</i>	mélilot blanc	Oui
ONOBIE	<i>Oenothera biennis</i>	onagre bisannuelle	Oui
OXASTR	<i>Oxalis stricta</i>	oxalide d'Europe	Oui
PERMAC	<i>Persicaria maculosa</i>	renouée persicaire	Oui
PLAMAJ	<i>Plantago major</i>	plantain majeur	Oui
POTANS	<i>Potentilla anserina</i>	potentille ansérine	Oui
POTARG	<i>Potentilla argentea</i>	potentille argentée	Non
POTNOR	<i>Potentilla norvegica</i>	potentille de Norvège	Oui
POTREC	<i>Potentilla recta</i>	potentille dressée	Non
PRUVUL	<i>Prunella vulgaris</i>	brunelle commune	Oui
RORPAL	<i>Rorippa palustris</i>	rorippe des marais	Non
RUMCRI	<i>Rumex crispus</i>	patience crépue	Oui
SCOAUT	<i>Scorzoneroides automnalis</i>	liondent d'automne	Oui
SECVAR	<i>Securigera varia</i>	coronille bigarrée	Oui
SEDACR	<i>Sedum acre</i>	orpin âcre	Oui
SILLAT	<i>Silene latifolia</i>	silène blanc	Non
SILVUL	<i>Silene vulgaris</i>	silène enflé	Oui
SISMON	<i>Sisyrinchium montanum</i>	bermudienne montagnarde	Oui
SOLALT	<i>Solidago altissima</i>	verge d'or haute	Oui
SOLCAN	<i>Solidago canadensis</i>	verge d'or du Canada	Oui
SOLDUL	<i>Solanum dulcamara</i>	morelle douce-amère	Oui
SOLNEM	<i>Solidago nemoralis</i>	verge d'or des bois	Oui
SONARV	<i>Sonchus arvensis</i>	laiteron des champs	Oui
SONASP	<i>Sonchus asper</i>	laiteron piquant	Oui
SONOLE	<i>Sonchus oleraceus</i>	laiteron potager	Oui
STEGRA	<i>Stellaria graminea</i>	stellaire à feuilles de graminée	Oui
SYMCOR	<i>Symphotrichum cordifolium</i>	aster à feuilles cordées	Oui
SYMLAN	<i>Symphotrichum lanceolatum</i>	aster lancéolé	Oui

SYMLAT	<i>Symphyotrichum lateriflorum</i>	aster latérieflore	Oui
SYMNOV	<i>Symphyotrichum novae-angliae</i>	aster de Nouvelle-Angleterre	Oui
SYMOFF	<i>Symphytum officinale</i>	consoude officinale	Oui
TANVUL	<i>Tanacetum vulgare</i>	tanaisie vulgaire	Oui
TAROFF	<i>Taraxacum officinale</i>	pissenlit officinal	Oui
TEUCAN	<i>Teucrium canadense</i>	germandrée du Canada	Oui
TRAPRA	<i>Tragopogon pratensis</i>	salsifis des prés	Oui
TRIHYP	<i>Trifolium hybridum</i>	trèfle alsike	Oui
TRIPRA	<i>Trifolium pratense</i>	trèfle rouge	Oui
TRIREF	<i>Trifolium repens</i>	trèfle blanc	Non
TUSFAR	<i>Tussilago farfara</i>	tussilage pas-d'âne	Oui
URTDIO	<i>Urtica dioica</i> subsp. <i>dioica</i>	ortie dioïque	Oui
VALOFF	<i>Valeriana officinalis</i>	valériane officinale	Oui
VERTHA	<i>Verbascum thapsus</i>	grande molène	Non
VERURT	<i>Verbena urticifolia</i>	verveine à feuilles d'ortie	Oui
VICCRA	<i>Vicia cracca</i>	vesce jargeau	Oui
VIOSOR	<i>Viola sororia</i>	violette parente	Non
XANSTR	<i>Xanthium strumarium</i>	lampourde glouteron	Non
Espèces herbacées cultivées			
ANECAN	<i>Anemone canadensis</i>	anémone du Canada	N/A
ASCINC	<i>Asclepias incarnata</i>	asclépiade incarnate	N/A

11. Conclusion

La présente étude a permis d'inventorier de nombreuses nouvelles espèces dans le Parc du Boisé-Jean-Milot. En incluant les 24 espèces indigènes plantées au cours des dernières années, il y a un grand total de 196 espèces de plantes vasculaires qui sont retrouvées au Parc du Boisé-Jean-Milot. Il y a donc, 172 espèces de plantes vasculaires qui se sont établies spontanément au boisé. Dans un espace en milieu urbain de dimensions limitées, le Parc du Boisé-Jean-Milot soutient une grande diversité d'espèces végétales qui sont délimitées dans 9 différentes zones de végétation. Les peuplements végétaux présents sont typiques d'un jeune écosystème qui tendra vers une plus grande stabilité et résilience dans l'avenir. La biodiversité retrouvée présente un grand potentiel pour mieux comprendre l'évolution des écosystèmes nouveaux et leur impact en milieu urbain. Il est vrai que le boisé possède une valeur écologique réduite comparativement à une réserve écologique protégeant des écosystèmes naturels intègres. Toutefois, la plus grande valeur du Parc du Boisé-Jean-Milot se situe au niveau de son potentiel humain et social. C'est avec un boisé tel que celui-ci qu'il est possible de rejoindre une plus grande population et d'entretenir une meilleure compréhension de la nature et de ce qui nous entoure. Un suivi à long terme de la végétation et de la biodiversité au Parc du Boisé-Jean-Milot est indispensable afin d'assurer une bonne gestion et compréhension de la biodiversité présente.

Références

Agence de développement de réseaux locaux, de services de santé et de services sociaux. *L'herbe à poux et l'herbe à la puce... Ce n'est pas pareil...* Repéré à extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/2967/affiche_herbe_a_poux_herbe_a_puce.pdf (consulté le 2015-08-21)

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie. *L'herbe à la puce*. Repéré à extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/2966/depliant_herbe_a_la_puce.pdf (consulté le 2015-08-21)

Boivin, P., A. Albert et J. Brisson. (2011). Prévenir et contrôler l'envahissement des autoroutes par le roseau commun (*Phragmites australis*) : volet intervention (R538.3) et volet analytique (R538.2). Rapport final préparé pour le Ministère des transports du Québec. Institut de recherche en biologie végétale, Université de Montréal, Montréal. 39 pages et annexes.

Brice, M.-H., Bergeron, A., & Pellerin, S. (2014). Liana Distribution in Response to Urbanization in Temperate Forests. *Ecoscience*, 21(2), 104-113.

Brouillet, L., F. Coursol, S.J. Meades, M. Favreau, M. Anions, P. Belisle Et P. Desmet. (2010). *VASCAN, la Base de données des plantes vasculaires du Canada*. <http://data.canadensys.net/vascan/> (consulté le 2015-08-21)

Espace pour la vie. (2015). *Herbe à la puce*. Repéré à <http://espacepourlavie.ca/herbe-la-puce> (consulté le 2015-08-21)

Flora of North America Editorial Committee, éd. (1993). *Flora of North America North of Mexico*. 16+ vols. New York et Oxford.

Guimont, J. (2004). *Étude environnementale et écologique du boisé Jean-Milot*. Montréal, Québec : Comité de Surveillance Louis-Riel, 33 p.

Gauthier, B. (1997). *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Notes explicatives sur la ligne naturelle des hautes eaux*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la Conservation et du patrimoine écologique, 23 p.

Hobbs, R. J., Arico, S., Aronson, J., Baron, J. S., Bridgewater, P., Cramer, V. A., Epstein, P. R., et al. (2006). Novel ecosystems: theoretical and management aspects of the new ecological world order. *Global Ecology and Biogeography*, 15(1), 1-7.

Hobbs, R. J., Higgs, E., & Harris, J. A. (2009). Novel ecosystems: implications for conservation and restoration. *Trends in Ecology & Evolution*, 24(11), 599-605.

Lagacé, Robert, Ing. Agr. (2013). *GAE-3005 Aménagement des cours d'eau et conservation des sols : Définitions et caractéristiques*. Département des sols et de génie agroalimentaire, Université Laval, 10 p.

Lee, B.-H., & Scholz, M. (2007). What is the role of *Phragmites australis* in experimental constructed wetland filters treating urban runoff? *Ecological Engineering*, 29(1), 87-95.

Limoges, B. (2009). Biodiversité, services écologiques et bien-être humain. *Le Naturaliste Canadien*, 133(2), 15-19.

Marie-Victorin, Fr. (1995). Flore laurentienne. Troisième édition. Les presses de l'Université de Montréal. 1093 p.

Ministère du Développement Durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP). (2012). *Herbe à la puce*. Repéré à www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/cpe-indesirable/herbe-puce.pdf (consulté le 2015-08-21)

Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP). (2013). Liste des plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Repéré à www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/listes/vasculaires.pdf (consulté le 2015-08-21)

Ministère du Développement Durable, Environnement et des Parcs (MDDEP). (2008). Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Note explicative sur la ligne naturelle des hautes eaux : la méthode botanique experte, 8 p. + annexes.

Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). (2014). *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*. 64 p. + annexes

Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). (2015). *Aires protégées au Québec, Les provinces naturelles : Niveau I du cadre écologique de référence du Québec, Les principaux descripteurs des provinces naturelles*. Repéré à http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie3.htm#depts (consulté le 2015-08-21)

New England Wild Flower Society. (2015). Go Botany, Discover thousands of New England plants. <https://gobotany.newenglandwild.org/dkey/> (consulté le 2015-08-21)

Renard Frak, Fluidr User. (2014). *Parc Boisé-Jean-Milot 1947/aujourd'hui*. Repéré à <http://www.fluidr.com/photos/98433211@N05/14220279437/> (consulté le 2015-08-21)

Annexes

Annexe 1. Photographies des points d'inventaire

1.1 Secteur des Halles d'Anjou

4a



4b



4c



4d



4e



5a



5b



5c



5d



5e



1.2 Secteur au cœur du boisé

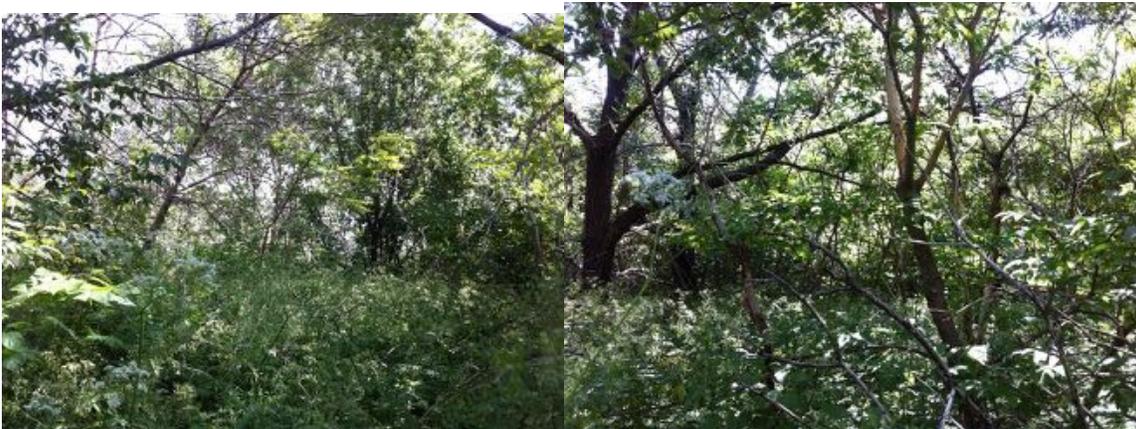
7a



8b



8c



8d



1.3 Secteur du Marais Molson

4f



6a



6b



6c



7b



1.4 Secteur de la rue Bélanger

1a



1b



1c



1d



1.5 Autres sections

Secteur 2



Secteur 3



Secteur 9



Secteur 10



Secteur adjacent à Brault & Martineau

